



IRAN

Isolé, Moussavi tient pourtant toujours bon

Page B 9

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. C N° 141

LE VENDREDI 26 JUIN 2009

1,10 \$ + TAXES = 1,25 \$

L'avenir du Québec inquiète Legault

« Le Québec s'est engagé dans un déclin tranquille. Et cela, malheureusement trop souvent dans la résignation et l'indifférence. »



François Legault a annoncé hier à Québec qu'il quittait la vie politique.

ROBERT DUTRISAC

Québec — François Legault a fait ses adieux à la vie politique, hier, non sans partager ses inquiétudes quant au «*déclin tranquille*» du Québec, les Québécois étant incapables collectivement de tout projet ambitieux.

Agé de 52 ans, François Legault abandonne son siège de la circonscription de Rousseau un peu plus de dix ans après que Lucien Bouchard l'eût invité à se lancer en politique. Celui qui a été successivement, de 1998 à 2003, ministre de l'Industrie et du Commerce, ministre de l'Éducation et ministre de la Santé et des Services sociaux pour ensuite devenir pendant six longues années un pilier de l'opposition péquiste, s'est dit «*in-*

quiet de l'avenir du Québec. Inquiet, parce que je sens que le Québec s'est engagé dans un déclin tranquille. Et cela, malheureusement, trop souvent dans la résignation et l'indifférence».

Au cours d'un point de presse au parlement, François Legault a livré une forme de testament politique dont il avait donné un avant-goût la semaine dernière dans sa remise en question des «*vaches sacrées*» et aussi en août dernier, quand il avait déclaré que le PQ devait mettre de côté son projet de souveraineté en raison du cynisme de la population. «*Tout projet ambitieux,*

quel qu'il soit, peu importe les partis, est difficile à réaliser actuellement», a-t-il affirmé hier. «*Certains me parleront sûrement de la souveraineté que nous n'avons pas encore réalisée, mais je pourrais aussi dire la même chose du renouvellement du fédéralisme, dont le fruit n'en finit plus de mûrir. La question du Québec n'est pas réglée, mais c'est comme si on refusait de se l'admettre collectivement.*»

François Legault constate la même apathie devant les défis économiques et sociaux auxquels le Québec doit faire face. «*La perte de confiance et le cynisme de la population envers la classe politique*

VOIR PAGE A 10: LEGAULT

Le loup solitaire

François Legault a toujours été un loup solitaire. Quand il a décidé de quitter Air Transat, au printemps 1997, il a vendu ses actions sans prévenir ses associés. En juin 2005, alors que tout le monde tenait pour acquis qu'il serait candidat à la succession de Bernard Landry, ses partisans avaient digéré tout aussi mal son soudain désistement.

L'annonce de sa démission n'a pas dû surprendre beaucoup ses collègues du caucus péquiste, à qui il avait souvent confié sa lassitude. Il reste qu'encore une fois, il a repris ses billes à un bien mauvais moment. Après une fin de session pénible à l'Assemblée nationale, des sondages inquiétants et la douloureuse défaite dans Rivière-du-Loup, son départ donne l'impression d'une débandade. Immanquablement, le leadership de Mme Marois s'en trouve affaibli. Il ne faudrait surtout pas que le PQ perde maintenant l'élection qui devra être tenue dans Rousseau.

Le départ de M. Legault rappelle celui de son mentor, Lucien Bouchard, dont il était demeuré proche. Dans son discours d'adieu, en janvier 2001, M. Bouchard avait déploré que les Québécois soient demeurés «*étonnamment impassibles*» face aux exactions fédérales. Hier, M. Legault s'est désolé de leur «*apathie*» et de leur «*indifférence*» devant le «*déclin tranquille*» du Québec, aussi bien sur le plan économique que politique.

Il est vrai que l'opposition lui pesait, même s'il était louangé de toutes parts, mais il n'était manifestement pas emballé par le nouveau «*Plan pour un Québec souverain*» présenté par Pauline Marois. En conférence de presse, il a eu la délicatesse d'éviter la question, se contentant de dire que la souveraineté lui semblait toujours «*pertinente*», mais il s'était volontairement exclu du comité de dix députés qui ont élaboré le plan.

M. Legault n'aimait pas les choses faites à moitié. L'été dernier, il avait créé une commotion au caucus en déclarant qu'à partir du moment où le PQ renonçait à tenir un référendum sur la souveraineté dans un avenir prévisible, il valait mieux



MICHEL DAVID

M. Legault n'était pas un homme de droite, mais il croyait à une social-démocratie pragmatique. Lui parti, l'influence de l'aile dite progressiste sera renforcée.

VOIR PAGE A 10: LOUP

■ Des extraits de l'allocution de François Legault ■ L'éditorial de Bernard Descôteaux: Départ d'un pragmatique > Pages A 8 et A 9

Stockwell Day endosse le plan vert de l'OCDE

FABIEN DEGLISE

Plus de vert pour sortir du rouge. Le Conseil des ministres de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) souhaite que la reprise économique passe à l'avenir par la mise en place de «*stratégies de croissance verte*», a indiqué hier l'organisme dans une déclaration commune appuyant une recomposition du paysage économique mondial.

Le document prône la gestion durable des ressources naturelles, des investissements verts et efficaces «*à l'égard des changements climatiques*», mais aussi l'abolition de subventions aux pollueurs, notamment dans le domaine du pétrole. Il a été appuyé par le ministre fédéral du Commerce international, Stockwell Day, qui siège au conseil

VOIR PAGE A 10: OCDE



Stockwell Day

Michael Jackson (1958-2009)

Le mort-vivant est mort



Michael Jackson en spectacle à Pasadena, Californie, en 2002

Michael Jackson mort. Subitement, à 50 ans, presque 51. La nouvelle a pris d'assaut la Toile et les télévisions hier soir un peu après l'heure du dîner. On était déjà dans la mort, il y en avait plein les nouvelles. Au Québec, un enfant noyé. L'actrice Farrah Fawcett, morte hier aussi, elle, d'un cancer. Mauvaise journée pour mourir quand on n'est pas Michael Jackson. Tel Gilles Pellerin mort le jour de la mort d'Elvis. Instantanément, il n'y en avait plus que pour Michael, tout partout. «*Michael Jackson Dies*», confirmait le *L.A. Times*, relayé par CNN qui refusait d'enterrer. Michael Jackson est mort quand même. Crac, le cœur.

Personne n'est surpris, et en même temps ça saisis. Ça fait drôle. Sentiments mélangés. Une certaine tristesse pour qui l'a connu avec les Jackson 5, tellement c'était un p'tit gars pétillant de vie. Un soulagement certain: *e finita la commedia*. Fermé, le cirque. Fermé? On en a pour des semaines à *Access Hollywood*. On imagine son corps en tournée mondiale, embaumé, sous verre. Le *freak show*. Tout est possible. C'est la mort d'Elvis, une fois de plus. À CNN, à mesure que la soirée avançait, on voyait la foule grossir autour du UCLA Hospital. Ça va affluer de partout vers Los Angeles dans les jours qui viennent: ce n'est pas rien, Michael, malgré tout. Malgré tout.



SYLVAIN CORMIER

VOIR PAGE A 10: JACKSON

■ L'Amérique sous le choc après la mort d'une de ses icônes, à lire en page B 2

INDEX

Annances.....	B 6	Monde.....	B 9
Avis publics..	A 4	Mots croisés..	B 7
Cinéma.....	B 3	Resto.....	B 7
Décès.....	B 6	Sudoku.....	B 9
Éditorial.....	A 8	Télévision.....	B 2
Idées.....	A 9	Week-end.....	B 1
Météo.....	B 8		



POLITIQUE

La guerre des boutons



CHRISTIAN RIOUX

S'il faut en croire la publicité et les discours officiels, nous serions en train de vivre une époque de liberté sans pareil. Et pourtant, il m'arrive de penser le contraire. La semaine dernière, je suis tombé sur un vieux classique du cinéma, *La Guerre des boutons*. C'est le film dont s'était inspiré André Melançon lorsqu'il réalisa sa célèbre *Guerre des tuques*.

Il ne m'a fallu que quelques secondes pour me laisser happer par les aventures du Petit Gibus et de ses camarades adaptées du très impertinent roman du même nom écrit par Louis Pergaud au début du siècle dernier. Ce qui frappe dans le film, comme dans le livre, ce n'est pas tant les images en noir et blanc, les culottes courtes des gamins ou ces personnages d'un autre âge. C'est l'extrême liberté de ton et de parole. Une liberté difficile à imaginer en ces temps où la rectitude politique nous confisque parfois jusqu'au droit de penser.

Nul doute que ce film, où les gamins de Longuevignes administrent des torngoles à leurs voisins du village de Velrans, ne pourrait plus être produit aujourd'hui et montré dans les écoles. Ces petits sauvages ne passent-ils pas leur temps à se menacer à la pointe du couteau et à se traiter de « couille molle » et de « peigne-cul »? Ils prennent même une cuite dans une ambiance de joyeuse rigolade. Pensez à la syncope que feraient nos curés laïques en cette époque où la moindre remarque un peu salée vaut à son auteur une exécution médiatique.

Dans un roman qui vient de paraître, l'enseignant Bertrand Rothé s'est amusé à imaginer ce qu'il adviendrait en 2009 du Petit Gibus et du Grand Lebrac. Avant d'écrire une version moderne de *La Guerre des boutons* (Lebrac, trois mois de prison, Seuil), il a demandé à des magistrats et des policiers de relire le classique de son enfance. Tous ont dû se rendre à l'évidence: aujourd'hui, les héros de *La Guerre des boutons* se retrouveraient inévitablement devant un juge. Pour avoir chatouillé les fesses de son camarade avec un bâton et « roustissé » ses doigts de pied, on accuserait Lebrac d'être un « chef de bande armée » et il serait passible d'un an et demi de prison. On regrette presque la raclette paternelle.

Les incartades de ces gamins de milieux populaires relevaient autrefois de la vie privée. Mais, depuis que le privé est devenu politique, la justice et les travailleurs sociaux se sont emparés d'une partie du pouvoir des parents, des directeurs d'école et des simples citoyens. C'est parfois pour le mieux, comme dans le cas des femmes battues. Mais c'est aussi pour le pire. Rappelons-nous cette surveillante d'une école primaire traînée devant la Commission des droits de la personne pour avoir demandé à un jeune Philippin qui faisait le clown si l'on se comportait ainsi dans son pays.

♦ ♦ ♦

Est-ce la faute à Voltaire et à Rabelais? La France semble plus rétive au vocabulaire de la rectitude politique. Certes, l'invasion du puritanisme anglo-protestant y fait aussi des ravages, mais ses représentants politiques ont conservé une liberté de ton qui fait souvent plaisir à entendre et qui devrait nous inspirer.

Cette semaine, Nicolas Sarkozy nous en a offert un exemple en dénonçant le port de la burqa dans un discours solennel prononcé à Versailles. Il faisait bon entendre un représentant politique dire tout haut ce que pense tout bas n'importe quel être un peu sensé. A savoir que ce voile intégral, qui n'a rien de traditionnel pour 99 % des musulmans, est une offense aux femmes et à l'intelligence.

Le Parlement français va créer une mission d'information de six mois afin de réfléchir à la question. Il ne s'agit pas pour l'instant d'interdire quoi que ce soit — les hauts cris de Human Rights Watch sont donc prématurés —, mais de réfléchir aux origines d'un phénomène qui va à l'encontre de toute vie en société. C'est une soixantaine de députés, de droite et de gauche, qui ont sonné l'alarme. Ces élus de quartiers populaires n'ont rien contre l'immigration, mais ils se refusent à marier des femmes qui se cachent. Ils se font aussi l'écho de ces directrices d'école qui hésitent à laisser partir des élèves avec des mères qu'elles ne peuvent pas identifier. Les députés veulent surtout rompre le mur de silence qu'impose la bienpensance multiculturelle avant que leurs banlieues ne ressemblent à certains ghettos du Royaume-Uni et des Pays-Bas.

Il est fascinant de constater à quel point le droit est aujourd'hui devenu une arme qui ne sert plus seulement à défendre les faibles, mais souvent aussi à imposer le silence. Comme si le respect des droits des minorités impliquait l'obligation de taire les critiques. On peut pourtant respecter un droit tout en ne craignant pas de critiquer ceux-là mêmes qui l'exercent. C'est aussi de cette façon qu'une société impose le respect de sa culture et de ses règles non écrites.

On dira que les paroles de Nicolas Sarkozy n'étaient pas dénuées de calculs politiques. Évidemment. Mais, en rompant avec le langage de la rectitude politique, le président faisait un peu la même chose que l'auteur de *La Guerre des boutons*. Il redonnait à tous un droit élémentaire: celui de parler et surtout de penser.

crioux@ledevoir.com

Sondage Ekos-CBC

Harper a gagné le dernier duel de la session contre Ignatieff

Les conservateurs reprennent la tête dans les intentions de vote

Le bras de fer entre Harper et Ignatieff sur un possible déclenchement électoral cet été a nui au Parti libéral, qui a glissé dans les intentions de vote. Le Parti conservateur commence l'été sous un vent favorable, selon un sondage pancanadien Ekos-CBC, qui a interrogé près de 3000 personnes.

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — Le chef du Parti libéral, Michael Ignatieff, a perdu des plumes lors de son bras de fer avec Stephen Harper, la semaine dernière. Un nouveau sondage pancanadien d'envergure montre que le Parti conservateur a repris la tête des intentions de vote.

Selon un coup de sonde Ekos-CBC, le Parti libéral du Canada a légèrement glissé dans les intentions de vote depuis 10 jours. «Michael Ignatieff semble payer le prix d'avoir menacé de déclencher des élections cet été. Il a piqué du nez. Ce fut une mauvaise semaine pour les libéraux», dit le président d'Ekos, Frank Graves.

Ainsi, le Parti conservateur reprend de la vigueur, avec 34,8 % des intentions de vote à l'échelle du pays, contre 32,6 % pour le Parti libéral. Le NPD suit avec 14,3 %. Le Parti vert récolte quant à lui 9,3 %.

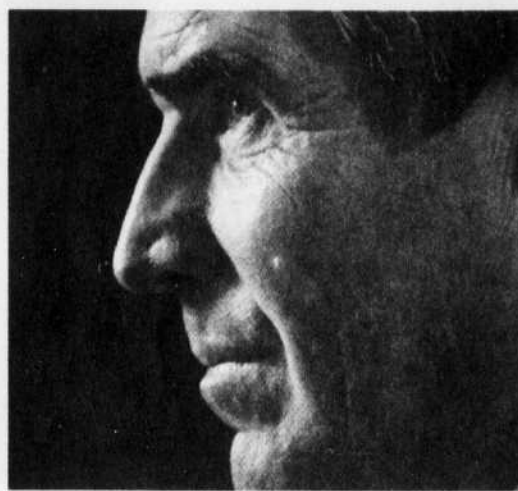
Depuis quelques semaines, les sondages plaçaient plutôt les libéraux légèrement en tête. «Le parti qui a le vent dans les voiles pour commencer l'été, c'est le Parti conservateur», explique au Devoir Paul Adams, directeur exécutif de la firme Ekos.

Ce coup de sonde téléphonique est le premier depuis la fin de session mouvementée à Ottawa. Il a été réalisé entre le 17 et le 23 juin, soit tout juste après le bras de fer entre Harper et Ignatieff. La marge d'erreur est de seulement 1,8 % (19 fois sur 20), puisque 2928 personnes se sont prononcées.

L'effet de cette mauvaise semaine politique pour les libéraux pourrait toutefois être de courte durée, estime Paul Adams. «Depuis six à huit mois, les événements politiques ne font pas bouger durablement l'aiguille des intentions de vote. Il y a des rebonds, mais après quelques semaines, ça revient à ce que c'était. Les chiffres sont volatils», dit-il, ajoutant que l'avance d'un parti ou de l'autre «n'est pas solide».

Le facteur économique

Un autre facteur joue dans la glissade des libéraux: l'économie. Depuis quelques semaines, les gens sont plus optimistes en ce qui concerne l'économie, ce qui profite aux conservateurs. Les plus fortunés de la société, notamment, profitent d'un rebond des marchés boursiers. «On voyait déjà l'écart entre les libéraux et les conservateurs se rétrécir depuis



Intentions de vote au fédéral (%)

	PCC	PLC	NPD	PV	BQ	Répondants	Marge d'erreur
Canada	34,8	32,6	14,3	9,3	9	2928	1,8 %
RÉGIONS							
C.-Britannique	36,9	30,4	19,8	12,8	0	353	5,2 %
Alberta	62,6	19	8	10,4	0	288	5,8 %
Sask./Manitoba	42,1	30,7	20,7	6,5	0	167	7,6 %
Ontario	38,2	38,2	14	9,6	0	1136	2,9 %
Québec	18,4	30,9	7,8	7,3	35,7	810	3,4 %
Atlantique	25	33,8	31,6	9,6	0	174	7,4 %

Sondage Ekos-CBC

quelques semaines», dit Paul Adams.

Selon lui, les troupes de Michael Ignatieff sont loin d'être en chute libre dans les intentions de vote, mais elles devront se méfier de l'économie. «Il n'y a pas d'effondrement du vote libéral. Mais si l'économie prend du mieux, ça va profiter aux conservateurs», dit Paul Adams.

Le Québec et l'Ontario

C'est d'ailleurs en Ontario, la province qui souffre le plus de la récession, que les intentions de vote en faveur des conservateurs ont le plus remonté depuis quelques semaines. Les deux partis sont maintenant à égalité, avec 38,2 % des voix. La marge d'erreur dans cette province est de 2,9 %, 19 fois sur 20 (1136 répondants). Cet hiver, le PLC affichait parfois

une avance de 10 points sur le PC en Ontario.

«Les libéraux ont besoin de l'Ontario pour remporter les élections. Ils y faisaient des progrès, mais ce progrès s'est arrêté net», dit Frank Graves.

Au Québec, Ekos place le Bloc québécois en tête, avec 35,7 %, suivi du Parti libéral (30,9 %), du Parti conservateur (18,4 %) et du NPD (7,8 %). La marge d'erreur est de 3,4 %, puisqu'il y a 810 répondants au sondage.

Dans les dernières semaines, des sondages plus précis réalisés par des firmes québécoises plaçaient toutefois les libéraux en tête, suivis du Bloc. Le NPD était alors devant le Parti conservateur. Mais c'était avant le bras de fer entre Ignatieff et Harper.

Le Devoir

Remaniement majeur chez les sous-ministres à Québec

Seize sous-ministres changent d'affectation

STÉPHANE BAILLARGEON

Seize d'un coup! Pas moins de 16 sous-ministres du gouvernement du Québec ont changé de poste cette semaine. La liste officielle des nominations a été entérinée et publiée mardi par le Conseil des ministres. Au total, le cabinet compte 26 ministères (avec celui de Jean Charest), chacun ayant un sous-ministre, numéro deux de l'institution.

De mémoire de politologues, le Conseil vient probablement d'établir un nouveau record. Il faut en plus compter deux déplacements de deux sous-ministres adjoints ou associés. «C'est de l'ordre de l'exceptionnel», remarque le professeur Louis Côté de l'École nationale d'administration publique, directeur de l'Observatoire de la fonction publique.

«Il y a beaucoup de mouvements, effectivement, mais les changements de gouvernements entraînent généralement des déplacements de sous-ministres. Dans ce cas, les joueurs n'avaient pas muté depuis l'élection de décembre dernier et la fin de la session parlementaire est une période propice pour procéder aux mutations», observe Marie Claire Ouellet, elle-même sous-ministre du Conseil exécutif, en tant que secrétaire générale associée à la communication gouvernementale. «Surtout, après un certain nombre d'années, le changement de position devient profitable pour l'État comme pour les sous-ministres de carrière. C'est très dynamique et stimulant.»

La permutation la plus notable concerne Normand Bergeron, qui passe de sous-ministre du ministère des Ressources naturelles à président-directeur général de l'Agence des partenariats public-privé du Québec. Il remplace Pierre Lefebvre, lui-même muté comme secrétaire associé au Conseil du trésor.

«M. Lefebvre était un externe, avait un sain mépris pour les fonctionnaires et un caractère assez difficile», commente le professeur Côté. Normand Bergeron au contraire a la capacité de travailler avec de multiples acteurs et il est très apprécié des

fonctionnaires. Cette nomination marque un changement de cap pour l'Agence.»

Le déplacement de Denys Jean du ministère des Transports au poste de secrétaire du Conseil du trésor (SCT) indiquerait aussi une volonté de réorientation. «Il connaît bien la machine», dit le professeur. Le SCT a eu des rapports quasi autocratiques avec les ministères au cours des dernières années. Cette nomination annonce peut-être une volonté de revenir à plus d'écoute. C'est une hypothèse. On verra.»

Motivations diverses

Le spécialiste ne croit pas possible de ramener toutes ces nominations à un seul facteur semblable, qu'il soit politique, idéologique ou autre. «Je ne sens pas de ligne rouge et je ne pense pas qu'il y en ait», dit-il. Il observe plutôt une multiplicité de causes permettant de regrouper les changements par grappe.

Certains déplacements découlent d'affinités électives entre premier et second couteaux. Robert Sauvé, sous-ministre associé au ministère des Affaires municipales, suit le patron au ministère des Ressources naturelles. Il y a des promotions, par exemple celle de Christiane Barbe qui passe de la Culture à l'Éducation, et il y a des mouvements latéraux, comme celui de Michel Boivin qui change de l'Éducation au Transport, «d'un gros ministère à un autre», résume le professeur Côté.

Pour la cuisine, Gilles Paquin retourne au ministère des Finances après un passage comme secrétaire du Conseil du trésor. Jean Houde, qui était très apprécié au même ministère devient secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif, une position probablement temporaire, en attente de mieux et de plus important ailleurs, note le professeur.

«Dans tous les cas, il s'agit de changements de postes à l'intérieur de la machine gouvernementale, dit-il finalement. Il n'y a pas d'embauches à l'externe.»

Le Devoir

EN BREF

Le commissaire Marleau menacé de poursuite

Ottawa — Michel Drapeau, qui gagne sa vie à déposer des demandes d'accès à l'information, intente une poursuite contre le chien de garde du système, Robert Marleau. Il estime que le commissaire à l'information, qui partira sous peu à la retraite, a nui à sa réputation en laissant entendre qu'il déposait trop de demandes.

«Lorsque vous déposez 650 demandes le même jour à un même ministère, vous ne pouvez pas vous attendre à recevoir une réponse en 30 jours», a déclaré M. Marleau en entrevue avec Le Devoir lundi. Il n'a à aucun moment nommé M. Drapeau, même si on sentait que la remarque le visait. M. Drapeau lui a servi une mise en demeure hier. Il estime que cette information, «en sus d'être totalement et absolument fausse [...] constitue une affirmation mensongère et diffamatoire qui entache ma réputation».

Il donne 24 heures au commissaire pour se rétracter. Le bureau de M. Marleau refuse, estimant que la poursuite est «non fondée». On fait valoir que le chiffre «650» utilisé était une figure de style. Michel Drapeau a admis qu'il avait déposé en quatre mois 492 demandes d'accès à l'information à la Société Radio-Canada. — Le Devoir



Robert Marleau

Nouveau parti politique à Montréal

Un nouveau parti municipal a vu le jour à Montréal. Lors d'une conférence hier matin, Giovanna Gianscapo, propriétaire d'un restaurant de la rue Fleury qui a maintes fois critiqué les tarifs élevés des parcomètres montréalais, a annoncé la création d'Action Montréal, un parti qu'elle dirigera. Elle s'est alliée Chris Karidogiannis, un homme d'affaires qui avait milité contre la décision de l'administration Tremblay, en 2006, de rebaptiser l'avenue du Parc du nom de Robert Bourassa. Le parti pourrait présenter une trentaine de candidats, sur 105 postes d'élus à combler, lors des élections municipales du 1^{er} novembre prochain, a indiqué Mme Gianscapo. — Le Devoir

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

AVIS PUBLIC

Ville-Marie
Montréal

DEMANDES DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

1. APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Lors de ses séances du 5 mai et du 2 juin 2009, le conseil d'arrondissement a adopté les seconds projets de trois résolutions qui contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par toute personne intéressée des zones visées et des zones contiguës, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

2. OBJET DES SECONDS PROJETS

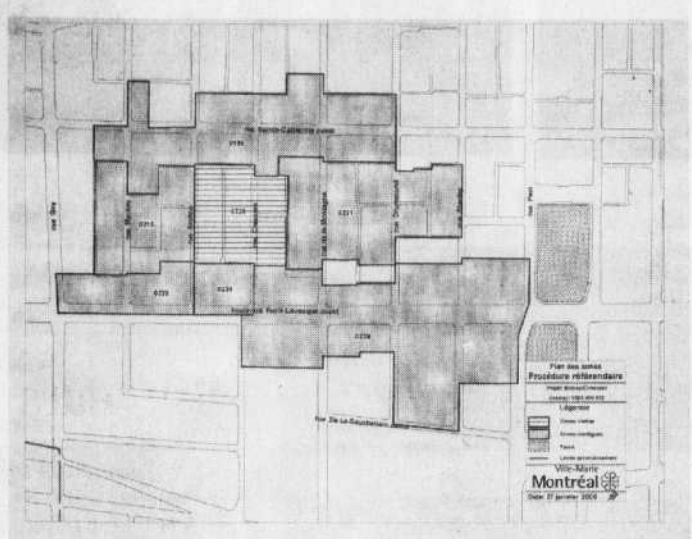
a) Résolution CA09 240400 accordant à certaines conditions, pour les bâtiments qui porteront les numéros 1179, rue Bishop, et 1180, rue Crescent, l'autorisation de les construire, et ce, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) et en dérogation aux articles 9, 25, 44, 53, 61, 70, 82, 85, 86 et 212 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relatifs à la hauteur maximale en mètres et en étages, à la densité maximale de construction, au pourcentage d'espace libre, à l'alignement de construction, aux marges arrière minimales et à la superficie maximale de plancher commercial; [2 juin 2009; dossier 1094400011]

b) Résolution CA09 240401 accordant à certaines conditions l'autorisation de démolir le bâtiment portant le numéro 1210, rue Saint-Antoine Est, et de construire sur cet emplacement (lots 1 284 512 et 1 182 574) un édifice à des fins d'habitation, et ce, conformément au règlement CA-24-011 et en dérogation notamment aux articles 134, 617, 618 et 620 du règlement 01-282 relatifs aux usages, à la largeur de 2 unités de stationnement et à celle des voies de circulation du parc de stationnement intérieur; [2 juin 2009; dossier 1094400011]

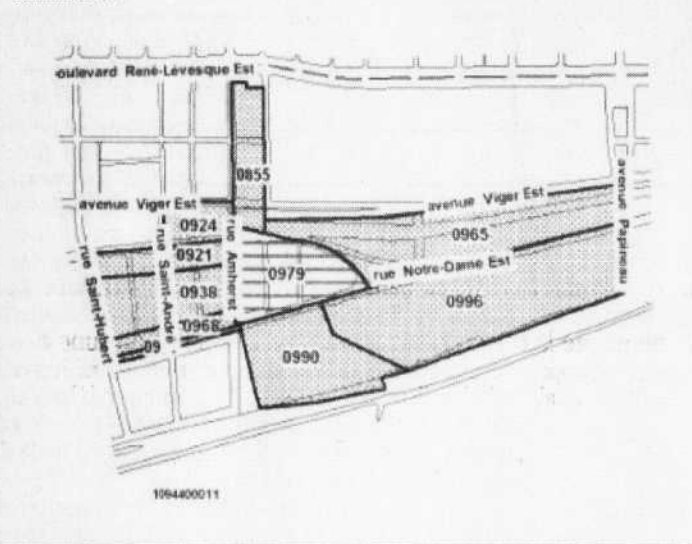
c) Résolution CA09 240331 accordant à certaines conditions l'autorisation d'agrandir le bâtiment portant les numéros 1151, rue Alexandre-DeSève, et 1174 et 1188, rue De Champlain, d'occuper cet ajout à des fins d'habitation et de permettre l'usage « activité communautaire et socioculturelle » dans l'ancien presbytère, et ce, conformément au règlement CA-24-011 et en dérogation aux articles 134 et 599 du règlement 01-282 relatifs aux usages et au nombre d'unités de stationnement supplémentaires. [5 mai 2009; dossier 1094400027]

3. TERRITOIRES VISÉS

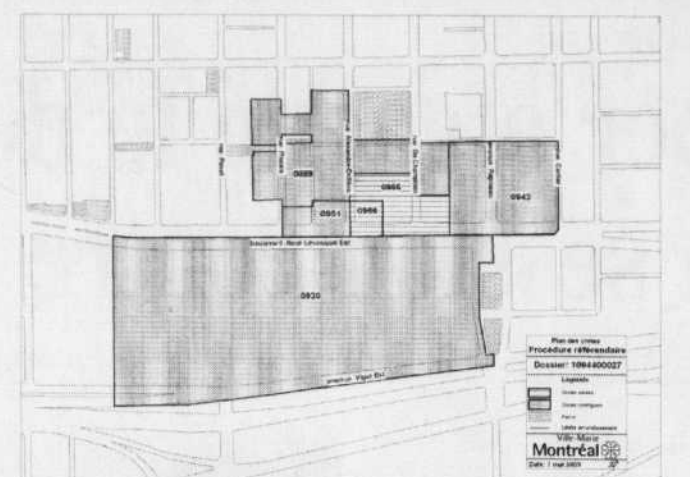
a) CA09 240400 : Le territoire visé est constitué de la zone visée 0226 et des zones contiguës 0199, 0215, 0229, 0231, 0234 et 0239; il peut être représenté comme suit :



b) CA09 240401 : Le territoire visé est constitué de la zone visée 0979 et des zones contiguës 0855, 0921, 0924, 0938, 0965, 0968, 0973, 0990 et 0996; il peut être représenté comme suit :



c) CA09 240331 : Le territoire visé est constitué des zones visées 0955 et 0966, et des zones contiguës 0889, 0920, 0942 et 0951; il peut être représenté comme suit :



4. CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, une demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou, si leur nombre dans la zone n'excède pas 21, par au moins la majorité d'entre elles;
- être reçue avant 16 h 30, le 6 juillet 2009, à l'adresse suivante :

Demandes de participation à un référendum
a/s de monsieur Claude Théorêt
Secrétaire d'arrondissement
Ville de Montréal, Arrondissement de Ville-Marie
888, boulevard De Maisonneuve Est, 5^e étage
Montréal (Québec) H2L 4S8.

5. PERSONNE INTÉRESSÉE

Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui, le 5 mai ou le 2 juin 2009 selon la résolution concernée, remplit les conditions suivantes :

- être domiciliée dans la zone d'où peut provenir une demande;
- être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec; ou

tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui, le 5 mai ou le 2 juin 2009 selon la résolution concernée, remplit les conditions suivantes :

- être, depuis au moins 12 mois, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande;
- avoir produit ou produire en même temps que la demande un écrit signé par le propriétaire ou l'occupant demandant son inscription sur la liste référendaire, le cas échéant; ou

tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit, le 5 mai ou le 2 juin 2009 selon la résolution concernée, les conditions suivantes :

- être, depuis au moins 12 mois, copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise dans la zone d'où peut provenir une demande;
- être, depuis au moins 12 mois, copropriétaire d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise dans la zone d'où peut provenir une demande;
- être, depuis au moins 12 mois, copropriétaire d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise dans la zone d'où peut provenir une demande;

S'il s'agit d'une personne physique, elle doit être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

S'il s'agit d'une personne morale, elle doit avoir :

- désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui, le 5 mai ou le 2 juin 2009 selon la résolution concernée, est majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi;
- produit avant ou produire, lors de la signature du registre, une résolution désignant la personne autorisée à signer le registre et à être inscrite sur la liste référendaire, le cas échéant.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2).

6. ABSENCE DE DEMANDE

Ces projets contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire; celles qui n'auront pas fait l'objet d'une demande de participation à un référendum pourront être incluses dans les résolutions concernées, sans devoir être approuvées par les personnes habiles à voter.

7. CONSULTATION DES DOCUMENTS PERTINENTS

Ces projets peuvent être consultés aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 5^e étage du 888, boulevard De Maisonneuve Est, station Berri-UQAM du métro, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station Champ-de-Mars du métro.

Montréal, le 26 juin 2009.

Claude Théorêt
Secrétaire d'arrondissement

Appel d'offres public

Montréal

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h, à la date indiquée ci-dessous, au Bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 5600, rue Hochelaga, rez-de-chaussée, Montréal, pour :

Soumission no : 2009-120

Date d'ouverture : Le 16 juillet 2009 à 14 h

Description : Parc Hochelaga - aménagement portion nord

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé ou d'un cautionnement de soumission représentant une somme de 10% du montant soumissionné, émis par une compagnie d'assurances autorisée par l'autorité des marchés financiers. Un engagement d'une telle compagnie d'assurances, stipulant un cautionnement d'exécution de 50% du montant annuel de la soumission et un cautionnement des obligations de l'entrepreneur pour gages, biens et services de 50% du montant annuel de la soumission, seront accordés au soumissionnaire s'il devient l'adjudicataire du contrat.

Pour être considérée, toute soumission devra être présentée en utilisant les formulaires spécialement préparés à cette fin par l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve dans l'enveloppe prévue à cet effet.

Les personnes intéressées peuvent se procurer les documents relatifs à cet appel d'offres public à compter du **29 juin 2009**, en payant un montant non remboursable de 101,88 \$ (plus taxes), payable en argent comptant ou par chèque visé à l'ordre de la Ville de Montréal, de 8 h 30 à 16 h 30, au Bureau Accès Montréal, situé au 5600, rue Hochelaga, bureau RC, 20, Montréal. Si vous désirez obtenir des renseignements, vous pouvez communiquer avec Madame Janique Alexandre (514) 872-8696.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement au Bureau d'arrondissement, situé au 5600, rue Hochelaga, à la salle Hochelaga, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception, soit le 16 juillet 2009 à 14 h.

L'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

DONNÉ À MONTRÉAL, CE 26^e JOUR DE JUIN 2009.

M^{re} Julie Doyon
Secrétaire d'arrondissement

Avis public

Montréal

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 18 juin 2009, a adopté les règlements suivants :

RCG 08-047-1 Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (Exercice financier 2009) (RCG 08-047)

Ce règlement a pour objet d'harmoniser les tarifs demandés pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents avec la réglementation provinciale.

RCG 08-047-2 Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (Exercice financier 2009) (RCG 08-047)

Ce règlement a pour objet d'imposer des frais de 400 \$ pour chaque demande de subvention pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre de la restauration du bâtiment Habitat 67. Aucuns frais ne seront exigés pour une demande de subvention pour des études et expertises.

RCG 09-018 Règlement établissant un programme de subvention pour la restauration du bâtiment habitat 67 sis au 2600, avenue Pierre-Dupuy

Les présents règlements entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements Montréal, le 26 juin 2009.

Le greffier de la Ville,
M^{re} Yves Saindon

Avis public

Montréal

AVIS PUBLIC EN VERTU DE L'ARTICLE 192 DE L'ANNEXE C DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

À sa séance du 29 avril 2009, le comité exécutif a approuvé la description des immeubles suivants, afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu de l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal :

Une partie du boulevard Rosemont et deux ruelles publiques, au sud-est de la rue de Bellechasse, entre les rues Papineau et Cartier, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, constituées du lot 3 795 100 du cadastre du Québec ;

Une partie de la rue Émile-Journault et de la 15^e Avenue, dans l'arrondissement de Villieray-St-Michel-Parc-Extension, constituées des lots 2 212 715, 2 212 775, 2 212 886 et 2 212 901 du cadastre du Québec ;

Une partie du boulevard Rosemont, entre la 10^e avenue et la 13^e avenue, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, constituée du lot 1 591 164 du cadastre du Québec ;

Les propriétaires des immeubles expropriés en vertu de cet article peuvent réclamer une indemnité de la Ville. À défaut d'entente, l'indemnité est fixée par le Tribunal administratif du Québec à la demande des propriétaires ou de la Ville, et les articles 58 à 68 de la Loi sur l'expropriation (L.R.Q., chapitre E-24) s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires.

Cet avis est le troisième de trois que la Ville est tenue de publier.

Montréal, le 26 juin 2009

Le greffier de la Ville,
M^{re} Yves Saindon

Faites marcher
votre cerveau,
il a besoin
d'exercice!

Mettez votre cerveau au défi
Améliorez la santé de votre
cerveau durant toute votre vie et
aider à réduire votre risque d'être
atteint de la maladie d'Alzheimer
en mettant votre cerveau au défi
chaque jour - solutionnez des jeux
de lettres ou posez des gestes de
votre main moins dominante!

Faites le lien pour améliorer la
santé de votre cerveau.

Visitez le www.alzheimer.ca ou
communiquiez avec votre société
Alzheimer régionale.

Société Alzheimer

AVIS

À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
COUR FÉDÉRALE NO
GST-1447-09 LOI SUR LA TAXE
D'ACCISE REPR. PAR SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC
Partie demanderesse
2842-1626 QUEBEC INC. Partie
défenderesse PRENEZ AVIS que le
07/07/2009 à 10:00 AU: 5250
VERDUN VERDUN seront vendus
par autorité de justice, les biens et
effets de 2842-1626 QUEBEC
INC. saisis en cette cause, soit:
ÉQUIPEMENT ET ACCESSOIRES
DE BAR ET TABLE DE BILLARD,
ÉCRAN GEANT, ETC. CONDI-
TIONS ARGENT OU CHEQUE VI-
SE. CLAUDE BEAUREGARD,
huissier de Justice PHILIPPE ET
ASSOCIÉS HUISSIERS 165 DU
MOULIN ST-EUSTACHE QUÉ-
BEC TEL : 450-491-7575

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR DU QUÉBEC No
500-02-152038-076 SOUS-MINIS-
TRE DU REVENU DU QUÉBEC
Partie demanderesse 2842-1626
QUEBEC INC. Partie défenderesse
PRENEZ AVIS que le 07/07/2009 à
10:00 AU: 5250 VERDUN VER-
DUN seront vendus par autorité de
justice, les biens et effets de
2842-1626 QUEBEC INC. saisis
en cette cause, soit: ÉQUIPE-
MENT ET ACCESSOIRES DE
BAR ET TABLE DE BILLARD,
ÉCRAN GEANT, ETC. CONDI-
TIONS ARGENT OU CHEQUE VI-
SE. CLAUDE BEAUREGARD,
huissier de Justice PHILIPPE ET
ASSOCIÉS HUISSIERS 165 DU
MOULIN ST-EUSTACHE QUÉ-
BEC TEL : 450-491-7575

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR DU QUÉBEC No
500-02-152038-076 SOUS-MINIS-
TRE DU REVENU DU QUÉBEC
Partie demanderesse 2842-1626
QUEBEC INC. Partie défenderesse
PRENEZ AVIS que le 07/07/2009 à
10:00 AU: 5250 VERDUN VER-
DUN seront vendus par autorité de
justice, les biens et effets de
2842-1626 QUEBEC INC. saisis
en cette cause, soit: ÉQUIPE-
MENT ET ACCESSOIRES DE
BAR ET TABLE DE BILLARD,
ÉCRAN GEANT, ETC. CONDI-
TIONS ARGENT OU CHEQUE VI-
SE. CLAUDE BEAUREGARD,
huissier de Justice PHILIPPE ET
ASSOCIÉS HUISSIERS 165 DU
MOULIN ST-EUSTACHE QUÉ-
BEC TEL : 450-491-7575

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
COUR SUPÉRIEURE NO
700-05-015332-087 SOUS-MINIS-
TRE DU REVENU DU QUÉBEC
Partie demanderesse VLADIMIR
STEPANOFF Partie défenderesse
PRENEZ AVIS que le 07/07/2009 à
11:00 AU: 119 CHEMIN DE L'HORI-
ZON ST-SAUVEUR seront ven-
dus par autorité de justice, les
biens et effets de VLADIMIR STE-
PANOFF, saisis en cette cause,
soit: HONDA CIVIC 1994, JA-
GUAR 340 1964, TV, BBO, SOUF-
FLEUSE, MEUBLES ETC. CONDI-
TIONS ARGENT OU CHEQUE VI-
SE. CLAUDE BEAUREGARD,
huissier de Justice PHILIPPE ET
ASSOCIÉS HUISSIERS 165 DU
MOULIN ST-EUSTACHE QUÉ-
BEC TEL : 450-491-7575

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LONGUEUIL
NO: 505-04-018196-097
COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la famille)
NANCY POULIOT
Partie demanderesse
C.

GHENSLY TIMOTHÉE
Partie défenderesse
ASSIGNATION
(Art 139 Cpc)

PAR ORDRE DU TRIBUNAL

AVIS est donné à la partie dé-
fenderesse que la partie deman-
deresse a déposée au greffe de
la Cour supérieure du district de
Longueuil, une requête introducti-
ve d'instance. Une copie de cette
requête et de l'avis à la partie
défenderesse ont été laissés
à l'intention de la partie dé-
fenderesse, au greffe du tribu-
nal, au Palais de Justice de Lon-
gueuil, situé au 1111, est rue
Jacques-Cartier à Longueuil. Il
est ordonné à la partie défende-
resse de comparaître dans un
délai de 30 jours de la publica-
tion de la présente ordonnance.
À défaut de comparaître dans ce
délai, un jugement par défaut
pourrait être rendu contre vous
sans autre avis des l'expiration
de ce délai.

Soyez aussi avisé que la requête
introductive d'instance sera
présentée pour décision devant
le tribunal le 20 août 2009 à
9h00 en salle 1.17 du Palais de
justice de Longueuil.

Longueuil, le 17 juin 2009
(s)Julie Daoust
GREFFIÈRE ADJOINTE

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION

Prenez avis que Centre d'Arbitrage du Québec, (la "Corporation"), ayant son siège dans la ville de Verdun, demandera au Registraire des entreprises la permission de se dissoudre.

Montréal, le 19 juin 2009.

Borden Ladner Gervais
SRL SENCAL
Procureurs de la Corporation

Déclaration d'intention

(article 37, Loi sur la publicité lé-
gale des entreprises individuelles,
des sociétés et des personnes
morales)

Prenez avis que la compagnie
ou la personne morale sans but
lucratif COLLECTION COCAS-
SE INC. ayant son siège au
3131, BOUL. DE LA CÔTE
VERTU OUEST #15, SAINT-
LAURENT, QUÉBEC H4R 1Y5 a
l'intention de demander sa disso-
lution au registraire des entre-
prises et, à cet effet, produit la pré-
sente déclaration requise par les
dispositions de l'article 37 de la
Loi sur la publicité légale des en-
treprises individuelles, des so-
ciétés et des personnes morales
et conformément à l'article 28 de
la Loi sur les compagnies.

LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de :
INC., corporation, légalement
constituée ayant sa principale
place d'affaires au 550, rue Sher-
brooke Ouest, bureau 1680,
Montréal, Québec, H3A 1B9.

Débitrice
AVIS est par la présente donné
que la compagnie d'habitation
mentionnée a fait une cession de ses
biens le 19 jour de juin 2009 et
que la première assemblée des
créanciers sera tenue le 2^e jour
de juillet 2009 à 9 h 00, au 666
rue Sherbrooke Ouest, bureau
300, Montréal, Québec.

DATE de Montréal,
le 26^e jour de juin 2009

VILLENEUVE VENN
COSSA INC.
Syndic à l'actif de
DESTRUCTION FORMATS 2000 INC.,
Dev A. COSSA, CIRP, Syndic
666, Sherbrooke ouest,
bureau 300

Montréal (QC) H3A 1E7
Téléphone : (514) 904-1888
Télécopieur : (514) 286-4498

Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

Avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les trente jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit sous affirmation solennelle faisant état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les quarante-cinq jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur par tout moyen permettant d'établir son expédition et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
Groppini Sandro VEGAS BISTRO 8710, boul. Métropolitain Est Montréal (Québec) H1K 4Y9 Dossier: 395-038	1 Restaurant pour vendre	8710, boul. Métropolitain Est Montréal (Québec) H1K 4Y9
Coopérative de Travail Les Katakombes COOPÉRATIVE DE TRAVAIL LES KATAKOMBS 1635, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2X 2S9 Dossier: 2720-134	Changement permanent d'emplacement de 1 Bar avec autorisation de spectacles sans nudité du 1222, boul. Saint-Laurent à Montréal au 1635, boul. Saint-Laurent à Montréal Permis additionnel 2 Bars dont 1 sur terrasse	1635, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2X 2S9
Robert Herrera pour une compagnie à être formée STATION VIN RESTAURANT 4115, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2W 2M7 Dossier: 1399-856	2 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse	4115, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2W 2M7
4104099 Canada Inc. LA CAGE AUX SPORTS 1437, boul. René-Lévesque Ouest Montréal (Québec) H3G 1T7 Dossier: 2664-746	1 Restaurant pour vendre 1 Bar (suite à une cession)	1437, boul. René-Lévesque Ouest Montréal (Québec) H3G 1T7
9206-9244 Québec Inc. DOUBLE PIZZA-STE CATHERINE 280, rue Sainte-Catherine Ouest Montréal (Québec) H2X 2A1 Dossier: 2719-334	1 Restaurant pour vendre	280, rue Sainte-Catherine Ouest Montréal (Québec) H2X 2A1

Québec

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES • HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi: Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi: Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 514-985-3344 Fax: 514-985-3340

Sur Internet : www.ledevoir.com/avis.html • www.ledevoir.com/offres.html

Courriel : avisdev@ledevoir.com

LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de :
EVOLVED DIGITAL
SYSTEMS INC., corporation
légalement constituée, ayant
son siège social au 1155, boul.
René-Lévesque, bureau 4000,
Montréal, QC H3B 3V2.

Débitrice
AVIS est par les présentes
donné que la faillite de
Evolved Digital Systems Inc.
est survenue le 18 juin 2009,
et que la première assemblée
des créanciers sera tenue le
7 juillet 2009, à 10 h, au
bureau du Syndic, au 1, Place
Ville-Marie, bureau 3000 à
Montréal, Québec, H3B 4T9.

Fait à Montréal,
le

ACTUALITÉS

Le général Natynczyk se préoccupe de la santé mentale de ses troupes

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — Les Forces canadiennes ont lancé hier une vaste campagne d'information interne pour que les soldats qui souffrent de problèmes de santé mentale n'aient plus peur de demander de l'aide.

Le chef d'état-major, le général Walt Natynczyk, a livré un vibrant plaidoyer devant les hauts gradés de l'armée pour que les militaires souffrant de stress post-traumatique et

rationnel ou de tout autre trouble de santé mentale», a dit le grand patron des Forces canadiennes. «Pendant des décennies, nous avons veillé surtout à la condition physique de nos militaires. Mais avec le temps, nous avons réalisé que la santé mentale est tout aussi importante et qu'il faut en faire plus.»

Des milliers de victimes

Des milliers de militaires qui reviennent d'Afghanistan souffrent de problèmes psychologiques. Environ 15 à 17 % des 27 000 soldats qui ont combattu en Afghanistan depuis 2002 souffrent de traumatismes. Certains, aux

prises avec le syndrome du stress post-traumatique ou la dépression, se sont suicidés dans les derniers mois.

Le général Natynczyk a reconnu que le programme d'aide des Forces canadiennes n'est pas parfait, puisque certains soldats «tombent entre les mailles du filet». Mais il ajoute que l'armée «en fait toujours plus» pour aider ses soldats. L'ajout de professionnels de la santé et l'ouverture de plusieurs centres spécialisés à travers le pays depuis quelques années ont renforcé le système. «Il faut mettre autant d'attention à aider nos soldats qu'à mener nos missions», a dit le chef d'état-major.

Il demande à tous les militaires d'être vigilants, autant en ce qui concerne leur propre santé mentale qu'en ce qui a trait à celle de leurs camarades.

La campagne d'information est accompagnée de plusieurs brochures, documents d'information et vidéos. L'Association canadienne de la santé mentale a salué hier la sortie du général Natynczyk et les efforts de l'armée.

Le Devoir

«Dans l'armée, on est des durs.

On est courageux, braves et bien

entraînés. Mais on a peur de montrer

nos [...] blessures invisibles.»

— Walt Natynczyk

d'autres problèmes de santé mentale ne soient plus stigmatisés. Aider les hommes et les femmes en détresse psychologique, c'est faire preuve de «leadership», a-t-il dit.

«C'est une blessure comme les autres, a affirmé le général Natynczyk. Dans l'armée, on est des durs. On est courageux, braves et bien entraînés. Mais on a peur de montrer nos faiblesses ou ce qu'on perçoit comme des faiblesses: nos blessures invisibles. Il faut souvent des amis, la famille ou un collègue pour nous convaincre d'aller consulter un médecin. Il faut aller chercher de l'aide. Je sais que c'est difficile, mais il le faut.»

Plusieurs soldats qui ont souffert de troubles psychologiques ou qui en souffrent encore sont venus témoigner de leur expérience devant les dizaines de militaires réunis pour le lancement de la campagne «Soyez la différence». Plusieurs étaient émus et racontaient leurs traumatismes pour la première fois. Après leurs allocutions, le général Natynczyk a parlé d'eux comme de «héros».

«Personne n'est à l'abri des traumatismes liés au stress opé-



SOURCE: JEAN-CLAUDE KANNY CDT

Qui sème les OGM récolte l'opposition

Le retour éventuel du blé transgénique inquiète les agriculteurs

La relance de projets de commercialisation au pays de plusieurs variétés de blé génétiquement modifié commence à inquiéter fortement les agriculteurs canadiens. Dans une grande proportion, ils se prononcent d'ailleurs contre l'introduction de cette plante dans leur environnement. Et comme en 2004, ils espèrent être entendus.

FABIEN DEGLISE

Devant une possible renaissance du blé génétiquement modifié (OGM), dont les essais en champs ont été suspendus en 2004 faute de débouchés commerciaux, les agriculteurs canadiens montent une fois de plus aux barricades. Une grande majorité d'entre eux voit d'ailleurs ces semences transgéniques d'un très mauvais œil et espère qu'elles ne vont pas avoir droit de cité dans les champs du Canada, indique un récent sondage.

Orchestré entre le 9 avril et le 1^{er} mai dernier à la demande de la Commission canadienne du blé (CCB), le coup de sonde lancé auprès de 1300 producteurs de blé au pays révèle qu'environ 70 % des fermiers du Manitoba, de l'Alberta et de la Saskatchewan, là où le blé canadien pousse principalement, sont opposés à la présence d'une version génétiquement modifiée de cette plante dans leur environnement. En fait, seulement 9 % se disent prêts à en faire la culture, dès que possible, peut-on lire dans un rapport que la CCB vient tout juste de rendre public. La marge d'erreur est de 2,7 %, 19 fois sur 20.

Pour les groupes de défense de l'environnement, l'impres-



ARCHIVES AFP

sion de déjà-vu est persistante. «C'est exactement comme en 2004, dit Eric Darier de Greenpeace. Les agriculteurs ne veulent pas de ce blé et on espère que le lobby des OGM va entendre raison.» L'opposition à cette plante herbacée est d'ailleurs accentuée par le fait qu'elle est à la base de l'alimentation humaine. Partout sur la planète, on la retrouve dans les pains, mais également les pâtes alimentaires, la biscuiterie, les aliments pour bébé: une suprématie qui se mesure: l'an dernier,

680 millions de tonnes de blé ont été produites à l'échelle mondiale, soit 240 millions de tonnes de plus que le riz.

Après avoir mis en veilleuse leur projet de blé transgénique, il y a cinq ans, en raison «d'occasions d'affaires moins intéressantes», avait indiqué à l'époque le géant des biotechnologies Monsanto, les grands producteurs de semences cherchent donc aujourd'hui à remettre ce dossier sur le dessus de la pile. L'Australie et l'Allemagne ont dans les derniers mois donné le feu vert à de nouveaux essais en champs, alors qu'au Canada, trois espèces de blé transgénique, de la compagnie BASF, ont été approuvées par les autorités sanitaires à des fins d'expérience «en milieu ouvert dans l'environnement», indiquent les plus récentes données de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA).

Autre signe d'intérêt: en mai dernier, Monsanto a affiché ses couleurs en annonçant un investissement de 10 millions de dollars dans le Centre international d'amélioration du blé et du maïs, un organisme basé aux États-Unis qui travaille sur le développement d'OGM. La multinationale a indiqué également que la culture du blé, surtout dans les pays en émergence, représentait pour elle un enjeu important dans l'avenir.

Pour le meunier Rudy Laixhay des Moulins de Soulanges, qui fournit entre autres la chaîne de boulangerie Première Moisson, c'est plutôt une «voix dangereuse» que se préparent une nouvelle fois à emprunter ces fabricants de semences. «Ces entreprises jouent encore à

l'apprenti sorcier, sans savoir vraiment quelles vont être les conséquences de ces plantes sur la santé des consommateurs et sur l'environnement, a-t-il indiqué hier au Devoir. Le Québec devrait refuser fermement ces OGM parce que sur le plan international, étant donné l'opposition qui s'installe face ce blé, cela va finir par nous fermer les portes de marchés d'exportation pour nos farines, portes que nous avons mis du temps à ouvrir.»

Ces craintes ont été reprises en chœur d'ailleurs au début du mois par une coalition internationale d'organismes canadiens, américains et australiens qui a réitéré, dans une déclaration, sa ferme opposition au retour d'un blé génétiquement modifié, dont la prolifération dans toutes les strates de l'alimentation humaine serait alors impossible à éviter. Outre Greenpeace et l'Union paysanne, le Network of Concerned Farmers d'Australie et la National Family Farm Coalition ont signé le document.

Les producteurs des Prairies n'ont pas adopté cette déclaration. Ils sont toutefois 31 % à penser qu'en l'absence d'un appui populaire, ce blé doit rester là où il est: dans une éprouvette d'un laboratoire. Toutefois, ils sont 19 % à estimer que l'étiquetage obligatoire de ces OGM pourrait être une condition importante à sa mise en culture. En 2004, un sondage similaire d'opinion mené auprès des producteurs de blé canadien avait mis en lumière une forte opposition au blé génétiquement modifié chez 83 % d'entre eux.

Le Devoir

Canadiens condamnés à mort à l'étranger

Les jeunes avocats demandent à Harper de renouer avec la clémence

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — L'Association du jeune barreau de Montréal (AJBM) «déploie» l'attitude du gouvernement Harper quant à la peine de mort. L'organisme, qui représente plus de 4200 avocats ayant dix ans et moins de pratique, demande aux conservateurs de faire marche arrière.

Le gouvernement Harper a récemment décidé de revenir à sa politique qui consiste à ne plus demander systématiquement la clémence pour les Canadiens condamnés à la peine capitale à l'étranger. Le gouvernement jugera «au cas par cas» si la clémence doit être demandée.

La semaine dernière, le ministre des Affaires étrangères, Lawrence Cannon, a également affirmé que la peine de mort est acceptable dans les pays démocratiques qui ont un système de justice basé sur la primauté du droit.

«La déclaration du 15 juin dernier est insoutenable vu la position canadienne très claire pour l'abolition de la peine de mort. Il est dans l'obligation du Canada d'intervenir chaque fois qu'un Canadien condamné à mort requiert la clémence», soutient le

président de l'Association du jeune barreau de Montréal (AJBM), M^e Antoine Aylwin.

En entrevue avec Le Devoir, il ajoute: «Si on accepte ce châtiment à l'étranger, c'est qu'on accepte le concept de la peine capitale. C'est le premier pas vers un retour de la peine de mort au Canada.»

Selon l'association, la peine de mort est «un châtiment jugé inadmissible au Canada, ce qui devrait automatiquement s'étendre à tous les pays qui veulent la pratiquer sur les citoyens canadiens.» «Il est impératif que le ministère des Affaires étrangères révise sa position et se conforme à ses obligations», affirme Antoine Aylwin.

L'ONU a demandé au Canada de mettre fin à cette politique à géométrie variable. La Cour fédérale avait exigé la même chose en mars dernier.

«L'AJBM ne peut que déplorer l'entêtement du gouvernement fédéral à ne pas agir conformément aux obligations qui lui incombent et qui visent à assurer à la population canadienne le respect de ses droits et libertés», a ajouté M^e Aylwin dans un communiqué de presse.

Le Devoir



YOAV LEMMER AFP

SOLDES

PRINTEMPS-ÉTÉ 2009

30% à 70%



Vêtements d'enfants 0 à 18 ans
Vêtements de maternité
1007, RUE LAURIER
OUEST, OUTREMONT
TÉL.: 274-2442

L'AGENDA

L'HORAIRE TÉLÉ,
LE GUIDE DES SOIRÉES

Gratuit dans Le Devoir du samedi

LE DEVOIR

STACARO

— AMBIANCE EUROPÉENNE —

JUSQU'À -60%

SUR UNE GRANDE SÉLECTION DE MEUBLES ET D'ACCESSOIRES

SOLDE D'ÉTÉ

Pour un temps limité seulement

2035 RUE STANLEY MONTRÉAL : 514-287-9800

www.stacaro.com

TORONTO

titres, transigés hier, sont présentés en ordre alphabétique et leur valeur est énoncée en dollars canadiens. Les lettres a et b différencient les catégories d'actions ordinaires sans droit de vote. I= action ordinaire sans droit de vote ou à de vote subalterne; p ou o= actions assujetties à des règlements spéciaux; actions privilégiées; r= actions privilégiées dont le dernier dividende n'a pas été versé; u= unité de capital-action; v= dividende variable; wt ou w= bon de souscription (warrant); z= lot brisé.

LES COTES

TORONTO

NEW YORK

355,85

+254,92

8472,40

-172,54

DOLLAR

canadien

à New York

939,00 \$ us

-0,28

+5,20

LES DEVISES

Voici la valeur des devises étrangères exprimée en dollars canadiens

Argentine (peso)	0,1450	Liban (livre)	0,000773
Australie (dollar)	0,3088	Malaisie (ringgit)	0,3277
Autriche (schilling)	0,9252	Mexique (peso)	0,0672
Belgique (franc)	1,1580	Norvège (couronne)	0,1778
Bretagne (dollar)	0,5819	Nouvelle-Zélande (dollar)	0,7439
Bulgarie (lev)	1,1580	Pakistan (roupie)	0,0142
Canada (dollar)	0,5891	Philippines (peso)	0,0240
Chili (peso)	0,8258	Pologne (zloty)	0,3588
Chine (renminbi)	0,1694	Répub. dominicaine (peso)	0,0323
Colombie (peso)	0,000530	Répub. tchèque (couronne)	0,0622
Costa Rica (colon)	0,00203	Roumanie (leu)	0,3826
Danemark (couronne)	0,2168	Royaume-Uni (livre)	1,8994
États-Unis (dollar)	0,3154	Russie (roubie)	0,0370
France (euro)	1,1562	Singapour (dollar)	0,7951
Grèce (dollar)	1,6175	Slovaquie (couronne)	0,0537
Hongrie (forint)	0,1494	Suède (couronne)	1,1457
Indonésie (roupie)	0,0058	Suisse (franc)	0,0537
Israël (sheqel)	0,0239	Thaïlande (baht)	0,0340
Italie (lire)	0,000113	Trinité-Tobago (dollar)	0,1883
Japon (yen)	0,2919	Turquie (lira)	0,7478
Korée (dollar)	0,0132	Ukraine (hryvna)	0,1510
Malaisie (ringgit)	0,0120611	Venezuela (bolivar)	0,539961

COUP D'ŒIL

Indice Composé du TSX (X-SPIT TSE)

250 Jours

12500.00

10000.00

Aoû Sep Oct Nov Déc Jan Fév Mar Avr Mai Jun 26 Jun 10355,85

Bourse de Toronto

P TSX Composite	221355	10355,85	+254,92	2,5
P TX20 Smallcap	72424	430,22	+8,34	2,0
P TX40 MidCap	92000	581,22	+11,79	2,1
P TX60	129354	627,81	+16,13	2,6
P TX60 Capped	129354	694,23	+17,83	2,6
N Consumer Discretionary	9453	73,95	+1,13	1,6
N Consumer Staples	6182	168,16	+0,99	0,6
N Div Metals & Mining	30996	615,67	+21,45	3,6
N Energy	45128	263,39	+10,34	4,1
N Financials	30553	155,03	+3,33	2,2
N Gold	59142	330,36	+15,05	4,8
N Health Care	2830	27,66	+0,54	2,0
N IT	3628	24,77	+0,07	0,3
N Industrials	13595	80,22	+1,71	2,2
N Materials	72781	284,39	+9,90	3,6
N Real estate	4875	123,48	+0,56	0,5
N Telecomm Services	7084	72,11	+0,17	0,2
N Utilities	4675	172,95	+1,90	1,1

Canadian Venture

P TSX Venture	52910	1103,05	+12,39	1,1
---------------	-------	---------	--------	-----

Marché Américain

Industrielles	222544	8472,40	+172,54	2,1
Transports	202211	3261,11	+136,96	4,4
Services publics	20816	358,12	+5,75	1,6
Dow Jones Composé	263572	2937,37	+75,54	2,6
Composite NYSE	*	5911,03	+115,31	2,0
Indice AMEX	*	1589,26	+33,06	2,1
ISDAQ	*	1829,54	+37,20	2,1

Les plus actifs de Toronto

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
AT&T	28219	15,77	15,29	15,75	+0,42	2,7
AT&T	20425	6,29	5,83	6,18	+0,33	5,6
AT&T	18553	1,77	1,61	1,75	+0,12	7,4
AT&T	15031	2,24	1,81	2,09	-0,51	-19,6
AT&T	12322	18,65	17,26	18,47	-0,03	-0,2
AT&T	10041	31,34	30,73	31,30	+0,43	1,4
AT&T	9833	1,69	1,46	1,54	-0,06	-3,8
AT&T	6757	21,59	20,75	21,42	+0,33	1,6
AT&T	6311	10,85	10,52	10,82	+0,38	3,6
AT&T	6080	35,24	33,53	35,17	+1,82	5,5

Les plus actifs du Canadian Venture

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
AT&T	5242	0,22	0,17	0,18	-0,01	-5,3
AT&T	3153	0,08	0,06	0,08	+0,01	15,4
AT&T	2172	0,65	0,61	0,65	-	-
AT&T	2105	0,06	0,04	0,06	+0,01	20,0
AT&T	2029	0,28	0,27	0,28	+0,03	1,8
AT&T	2009	0,55	0,50	0,55	+0,00	5,8

POINT RES	1773	0.60	0.55	0.55	-0.03	-5.2
INIC TECH	1636	0.28	0.22	0.22	-0.00	-2.3
EM CELL	1571	0.15	0.14	0.15	+0.01	7.1

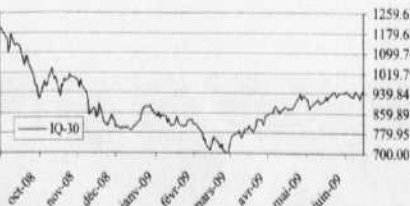
L'analyse technique de la bourse
Les signaux d'achat et de vente
Tableaux et vidéos
Tous les jours à Midi



Gourou.tv

Gourou.tv est une marque de commerce, propriété de W8-Arm INC. W8-Arm Inc. Est enregistré en tant que conseiller en valeurs d'indexice restreint auprès de l'Autorité des marchés financiers.

	Fermure	Variation journalière	Variation journalière (%)	Variation depuis le 1er janvier
25 juin 2009				
IQ-30	951.34	13.27	1.41%	9.32%
IQ-120	964.58	11.48	1.20%	11.79%



1259.63
1179.68
1099.74
1019.79
939.84
859.80
779.95
700.00

sept-08 oct-08 nov-08 déc-08 janv-09 févr-09 mars-09 avr-09 mai-09 juin-09

IQ-30



CENTRE
D'ANALYSE ET DE SUIVI
DE L'INDICE QUÉBEC

Une initiative du Département
de finance de l'Université de
Sherbrooke et de l'ITREC.

Indice - Québec © (15 h 10)

www.iq30-iq150.org



ÉCONOMIE

Vincent Lacroix restera en prison au moins jusqu'au 8 juillet

SYLVAIN LAROCQUE

Vincent Lacroix, l'homme derrière l'un des plus importants scandales financiers au Canada, restera en prison jusqu'au 8 juillet au moins.

L'ancien dirigeant de Norbourg sera toutefois transféré dimanche du pénitencier de Sainte-Anne-des-Plaines à un centre de détention provincial, vraisemblablement celui de Rivière-des-Prairies, a indiqué hier l'avocate Marie-Hélène Giroux.

Dimanche, Lacroix bénéficiera de la première étape de sa libération conditionnelle, qu'il obtiendra après avoir purgé le sixième de sa peine de huit ans et demi de pénitencier. C'est à titre d'accusé en vertu du Code criminel qu'il sera ensuite détenu à Rivière-des-Prairies.

Le 8 juillet, M^{re} Giroux et l'autre avocat de Lacroix, Clemente Monterosso, tenteront d'obtenir la mise en liberté sous caution de leur client. S'il devait avoir gain de cause, l'homme de 42 ans serait transféré dans une maison de transition, qu'il quitterait de 9h à 16h pour aller faire du travail communautaire. Sinon, il resterait détenu jusqu'à la fin de son procès, qui doit s'ouvrir le 14 septembre à Montréal.

Dans ce procès, Lacroix fait face à 198 chefs d'accusation de fraude, de fabrication de faux et de blanchiment d'argent, de même qu'à deux chefs de complot.

M^{re} Giroux a demandé hier au juge Richard Wagner, de la Cour supérieure, un arrêt des procédures plaçant Lacroix déjà été puni pour ces infractions. «Il a reçu une peine dissuasive de nature criminelle», a-t-elle affirmé, invoquant la Charte canadienne des droits et libertés, qui interdit les condamnations multiples pour un même délit.

Julie Riendeau, procureure de la Couronne, a rétorqué que les «mêmes comportements» pouvaient conduire à deux séries d'accusations «distinctes».

L'avocate a reconnu que l'Autorité des marchés financiers (AMF) avait présenté, devant la Cour du Québec, une preuve plus abondante que nécessaire, digne d'un procès au criminel, mais elle a avancé que le tribunal n'en avait pas tenu compte pour en arriver à son verdict de culpabilité. A cela, M^{re} Giroux a répliqué que la vaste preuve de l'AMF avait pu nuire aux moyens de défense de Lacroix devant la Cour du Québec, et qu'il serait donc injuste de le juger à nouveau pour les mêmes infractions.

Le juge Wagner a promis hier de se prononcer «rapidement» sur la requête de Lacroix. Le magistrat peut décider de maintenir l'ensemble des 200 chefs, de ne conserver que les deux liés au complot, ou encore en arriver à un compromis entre les deux.

Les accusations découlent de délits qui ont fait perdre plus de 130 millions à quelque 9000 investisseurs. Lacroix a été reconnu coupable de 51 chefs d'accusation en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières. Il a d'abord été condamné à 12 ans de prison, peine qui a ensuite été réduite à huit ans et demi.

La Presse canadienne

De meilleures conditions pour le crédit automobile

Toronto — Les conditions du crédit pour automobile s'améliorent en Amérique du Nord, ce qui devrait stimuler les ventes de véhicules au cours du deuxième semestre de l'année en cours, estime le service des études économiques de la Banque Scotia.

Selon le dernier rapport sur le marché mondial de l'automobile publié hier par Etudes économiques Scotia, l'embellie sur les marchés financiers mondiaux a conduit à un dégel des conditions de crédit, y compris sur le marché des prêts automobiles.

Carlos Gomes, économiste principal à la Banque Scotia et spécialiste du secteur de l'automobile, souligne, dans un communiqué accompagnant le rapport, que l'amélioration sur le marché des prêts automobiles en Amérique du Nord est mise en évidence par des données de la Réserve fédérale, qui montrent que le rapport prêt-valeur des prêts pour voiture neuve aux États-Unis, qui était de 86,4 % en février, est passé récemment à 89,1 %, soit son plus haut niveau depuis août 2008. «Cette augmentation du rapport prêt-valeur indique que les acheteurs doivent verser un acompte moins élevé que précédemment pour acheter un véhicule neuf et suggère un assouplissement des conditions de crédit», ajoute M. Gomes.

De plus, selon le rapport, le crédit global aux ménages, dans lequel les prêts automobiles comptent pour environ 20 %, a récemment commencé à augmenter. Cette tendance laisse à penser que le crédit automobile dans son ensemble augmentera encore une fois au Canada après avoir dégringolé de 5 % en 2008, indique le document.

Les économistes de la Scotia font remarquer par ailleurs que d'autres grands indicateurs des ventes d'automobiles prennent du mieux, comme le prix des voitures d'occasion et la confiance des consommateurs, ce qui laisse présager, selon eux, que les ventes de véhicules progresseront au Canada comme aux États-Unis.

La Presse canadienne

La crise offre l'occasion de revoir les bases du modèle économique, écrit Yvan Allaire

ÉRIC DESROSNIERS

La crise financière et économique mondiale offre une chance à ne pas manquer de remettre en cause le modèle économique dominant fondé sur l'entreprise cotée en Bourse, largement contrôlée par de grands fonds de placement et dirigée par des «mercénaires grassement payés».

«Alors que la crise financière de 2007 à 2009 se dissipe peu à peu et que l'on procède à un certain resserrement de la régulation et à l'adoption de diverses réformes, le risque est que les failles fondamentales du système restent inchangées. S'il fallait que cela se produise, on n'aurait plus qu'à se préparer au prochain fiasco, à la prochaine bulle, à la prochaine crise», écrivent les professeurs Yvan Allaire de HEC Montréal et Mihaela Firsiroiu de l'UQAM en conclusion de leur ouvrage publié en anglais et intitulé: *Black Markets... and Business Blues*.

«Au cœur des fiascos répétés des 20 dernières années» se trouve, selon eux, cette conviction qui est née aux États-Unis et qui s'est transmise à l'ensemble des économies développées, selon laquelle l'entreprise idéale est celle qui est inscrite en Bourse sur la base «d'une action, un vote», «qui appartient, chaque fois brièvement, à des

fonds de placement souvent à caractère spéculatif et qui est dirigée par des mercénaires grassement payés et hautement mobiles».

Un tel modèle pousse les entreprises à privilégier les résultats à court terme, à en faire porter le fardeau à leurs employés et à mener les économies de crise en crise, déplacent les auteurs qui sont aussi, pour l'une, titulaire de la chaire en gestion des entreprises transnationales à l'École des sciences de la gestion de l'UQAM, et pour l'autre, président du conseil d'administration de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques.



Yvan Allaire

Plafonner le salaire des patrons

Il faudrait, selon eux, trouver des façons de récompenser les investisseurs qui s'engagent à long terme auprès des entreprises en accordant, par exemple, un droit de vote supplémentaire après deux ans ou en permettant que leur soient versés des dividendes plus généreux après un certain temps.

Les pouvoirs publics devraient aussi adopter les mesures nécessaires pour maintenir, voire encourager la présence d'autres formes d'entreprises, comme les entreprises non inscrites en Bourse, les coopératives, et même les sociétés d'Etat.

Il faudrait également interdire l'attribution d'options d'achat d'actions aux dirigeants d'entreprises

Le Québec s'en tire mieux

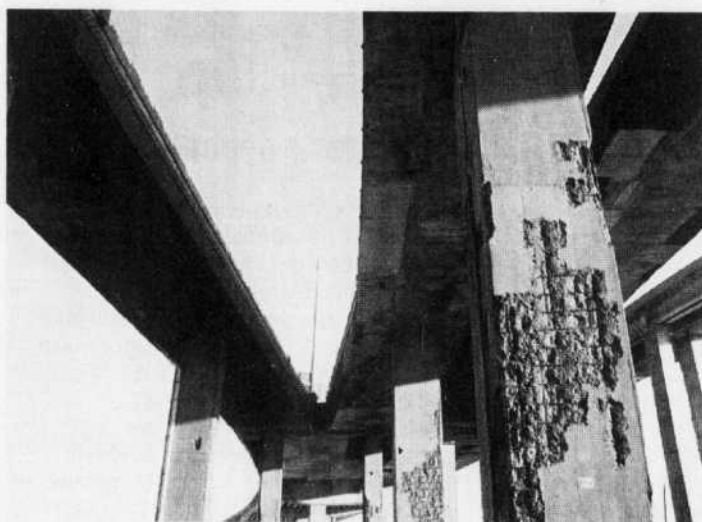
GÉRARD BÉRUBÉ

La récession frappe moins durement le Québec. Et la reprise de l'activité économique québécoise prévue en 2010 devrait être plus forte qu'à l'échelle canadienne.

La Banque de Montréal a fait écho au pronostic de la Banque Royale en plaçant l'économie québécoise parmi les provinces les moins éclopées dans l'actuelle récession. La contraction du PIB devrait être de l'ordre de 1,6 % cette année, contre une augmentation de 1 % en 2008. À l'échelle canadienne, la baisse attendue du PIB en 2009 est de l'ordre de 2,5 %, contre une hausse de 0,4 % en 2008. Pour 2010, l'économiste Robert Kavcic, de BMO Marchés des capitaux, parle d'une reprise modérée de 1,9 %, soit légèrement mieux que celle de 1,8 % prévue à l'échelle canadienne.

Même s'il s'en tire mieux, le Québec a été rattrapé par l'ampleur de la récession au début de 2009. Notamment, «le secteur de la fabrication dans la province a bien résisté durant la majeure partie de 2008, soutenu par la vigueur du secteur aéronautique, mais l'activité a essuyé une baisse marquée à la fin de l'année en raison de l'essoufflement de la demande mondiale. Les livraisons manufacturières ont chuté de plus de 11 % pour les quatre premiers mois de 2009 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui constitue la plus forte baisse depuis au moins le début des années 1990», a noté l'économiste.

Robert Kavcic a relevé que l'économie québécoise n'était pas épargnée par les pertes d'emploi, avec un taux de chômage devant atteindre les 9 %



Pour 2010, la reprise modérée prévue pour le Québec reposera pour l'essentiel sur la construction non domiciliaire. Sur la photo, l'échangeur Turcot.

l'an prochain. «Malgré tout, le relâchement du marché de l'emploi au Québec est modeste comparativement à celui de l'ouest du Canada et de l'Ontario, province où le taux de chômage atteint des niveaux jamais vus depuis le début des années 1970».

Pour 2010, la reprise modérée que l'on prévoit pour le Québec reposera pour l'essentiel sur la construction non domiciliaire. «Le gouvernement du Québec a mis en œuvre un programme d'infrastructures de cinq ans d'une valeur de 41,8 milliards (soit près de 3 % du PIB pour l'exercice 2009-2010) qui devrait continuer à stimuler la croissance, comme le feront également les investissements continus d'Hydro-Québec.» L'économiste ne semble pas s'inquiéter de l'impact de ces dépenses sur l'état de santé des finances publiques. «Le dé-

ficit de l'exercice 2009-2010 devrait s'établir à 3,9 milliards, ou 1,3 % du PIB, ce qui est moins que la moitié des déficits enregistrés au début des années 1990», a-t-il souligné.

La semaine dernière, les Services économiques de la Banque Royale parlaient également d'un impact moindre de la crise sur l'économie québécoise. Le vice-président et économiste en chef, Craig Wright, avait toutefois revu son scénario à la baisse sous le coup d'une détérioration plus prononcée du secteur manufacturier. Sa cible de décroissance du PIB québécois se chiffre désormais à 1,6 %, soit une contraction plus sévère que celle de 0,5 % prévue au début de 2009. Pour 2010, il table sur une croissance de 2,3 % du PIB réel.

Le Devoir

EN BREF

Quebecor: les É.-U. refusent

Le gouvernement américain s'oppose au plan de restructuration de Quebecor World parce que l'imprimeur commercial n'a pas payé certains impôts ainsi que des amendes liées aux lois environnementales. Le gouvernement affirme que le plan, qui devait être avalisé mardi à New York, fait fi de certaines réclamations, notamment des pénalités de 150 millions \$ US en vertu du Clean Air Act et plus de 10 millions \$ en sommes impayées à l'Internal Revenue Service, l'agence du revenu des États-Unis. Le gouvernement s'oppose à deux sections du plan de restructuration qui libérerait Quebecor World de ses responsabilités potentielles envers «une panoplie de non-débiteurs». La liste de «non-débiteurs» comprend le comité des créanciers, le consortium de prêteurs, des détenteurs de billets, les prêteurs de financement du débiteur exploitant, des administrateurs, des conseillers financiers et des banques d'investissement. Quebecor World n'a pas pu être joint pour commenter. — La Presse canadienne

Manley au CCCE

Ottawa — L'ancien vice-premier ministre John Manley succédera à Thomas d'Aquino à la tête du Conseil canadien des chefs d'entreprise (CCCE), à compter du 1^{er} janvier prochain. En annonçant la nomination de M. Manley hier, le Conseil a vanté ses «antécédents exceptionnels en leadership dans les secteurs public et privé, sa passion pour la politique publique, sa stature comme homme d'État au pays et à l'étranger et sa réputation d'intégrité bien méritée». Le CCCE est une organisation non partisane et sans but lucratif, regroupant 150 chefs d'entreprise

et entrepreneurs à la tête d'entreprises canadiennes de premier plan. M. d'Aquino y siège comme chef de la direction et président depuis 1981.

— La Presse canadienne

Le nombre de salariés diminue

Ottawa — Le nombre total de salariés non agricoles inscrits sur les listes de paie au mois d'avril au Canada a diminué de 51 400, en baisse de 0,4 % par rapport à mars, a rapporté Statistique Canada. Depuis le sommet atteint en octobre 2008, le nombre d'employés salariés a fléchi chaque mois, portant la baisse totale du nombre de salariés non agricoles d'octobre à avril à 376 500. La rémunération hebdomadaire moyenne, y compris les heures supplémentaires, des employés salariés s'est, pour sa part, établie à 820,53 \$ en avril dernier, en hausse de 1,4 % par rapport à avril 2008. Il s'agit d'un recul par rapport à la croissance d'une année à l'autre de 1,8 % observée en mars. — La Presse canadienne

Contraction du PIB américain

Washington — L'économie américaine s'est contractée de 5,5 % au premier trimestre de 2009, selon les chiffres définitifs du département du Commerce. Le gouvernement américain avait estimé le mois dernier une contraction de 5,7 % du PIB pour les trois premiers mois de l'année. Le chiffre révisé annoncé hier tient à une baisse des inventaires des entreprises plus faible que ce qui avait été estimé et à une baisse plus prononcée des importations. Au dernier trimestre de 2008, la contraction avait été de 6,3 % en trimestriel, la pire performance de l'économie américaine en un quart de siècle. — AP

et fixer un plafond à leur rémunération, estiment Mihaela Firsiroiu et Yvan Allaire. L'écart grandissant entre la rémunération des dirigeants d'entreprise et le reste des employés vient miner chez eux les sentiments d'équité, de confiance et de partage essentiels au succès à long terme d'une entreprise.

Beaucoup de travail reste aussi à faire pour relever le niveau des conseils d'administration des entreprises inscrites en Bourse. Depuis l'éclatement du scandale d'Enron, beaucoup d'importance a été accordée à leur indépendance, mais il aurait aussi fallu se soucier de leur compétence et de leur degré de crédibilité.

Il serait également grand temps que les pouvoirs publics se penchent sur le rôle joué par les fonds de retraite dans cette crise. Après tout, c'est largement à cause d'eux, et de leur course à de meilleurs rendements, que les fonds privés de placement et autres fonds spéculatifs se sont tellement développés au cours des années 2000. «Ces acteurs financiers auraient joué un rôle mineur sans les investissements massifs des caisses de retraite», rappellent les auteurs.

Les caisses de retraite «représentent un formidable actif collectif», soulignent-ils. Il est de «leur devoir de réfléchir rigoureusement, profondément et de manière originale au rôle économique qu'ils jouent dans la société».

Le Devoir

Fraude de 8 milliards

Stanford plaide non coupable

Houston, États-Unis — Le financier milliardaire texan Allen Stanford a plaidé non coupable hier d'une escroquerie portant sur huit milliards de dollars, de blanchiment d'argent et d'obstruction à la justice.

L'homme d'affaires au style british, anobli à Antigua et sponsor fortuné de matches de cricket, 59 ans, est apparu hier menotté et vêtu d'un uniforme orange de prisonnier devant un juge fédéral de Houston.

Il risque jusqu'à 250 ans de prison.

Le débat se poursuivait dans l'après-midi pour savoir s'il pouvait être libéré sous caution. Pour le procureur, Paul Pelletier, M. Stanford doit rester en prison, car il a accès à des comptes en banque en Suisse, mais pour la défense, cet argument «a pour but d'influencer les futurs jurés».

Trois des coprévenus du milliardaire ont également plaidé non coupables hier, niant leur participation à cette escroquerie qui a commencé en septembre 1999 et a touché plus de 30 000 personnes, en majorité des investisseurs américains. Ils ont été libérés sous caution.

Un quatrième prévenu, ancien directeur de la commission de régulation des services financiers d'Antigua, n'était pas présent, mais la juge Frances Stacy a assuré qu'il avait été arrêté mercredi et que les procédures d'extradition étaient en cours.

Les procureurs accusent Allen Stanford d'avoir mis en place un immense «schéma de Ponzi», un système de fraude pyramidale où il s'agit de piocher dans l'argent collecté auprès des nouveaux investisseurs pour payer des intérêts promis aux investisseurs précédents, sans réaliser les rendements promis aux clients.

Il s'agit de la plus importante affaire de fraude révélée aux États-Unis depuis l'arrestation en décembre du financier new-yorkais Bernard Madoff, accusé d'avoir monté une escroquerie atteignant 50 milliards de dollars.

Agence France-Presse

La grippe A (H1N1) fait reculer la demande chez les compagnies aériennes

Les compagnies aériennes nord-américaines ont vu leur trafic passer diminuer de 10,9 % en mai, l'émergence du virus H1N1 au Mexique ayant semblé pousser les voyageurs à fuir les destinations aériennes, a rapporté l'Association du transport aérien international (IATA).

Le mois de mai a été le premier mois complet à avoir été touché par la grippe A (H1N1). Les transporteurs mexicains ont vu le trafic passer diminuer de près de 40 %, et les compagnies d'Amérique latine ont vu le leur baisser de 9,2 %, en comparaison avec l'an dernier.

Les transporteurs canadiens, comme Air Canada, WestJet et Transat A.T. ont aussi annulé leurs vols vers le Mexique jusqu'à la semaine prochaine.

Malgré les difficultés des transporteurs nord-américains en mai, l'IATA affirme que le trafic passager mondial s'est stabilisé au cours du mois, même si la demande a chuté de 9,3 % depuis l'an dernier. La demande pourrait avoir déjà atteint son point le plus bas, puisqu'une légère amélioration a été enregistrée dans les deux derniers mois, comparativement au déclin de 11,1 % en mars.

La Presse canadienne

ÉDITORIAL

Autochtones

Un lourd héritage

La consternation, la colère et l'indignation ne serviront pas à soigner les enfants autochtones du Canada, dont l'état de santé se dégrade sous le regard indolent d'un gouvernement responsable de cette iniquité.

Le rapport publié cette semaine par UNICEF Canada (*La Santé des enfants autochtones: pour tous les enfants, sans exception*) brosse un tableau désolant, qui n'a pas pour champ principal une nation en développement, mais bel et bien l'un des pays les mieux nantis du monde: le Canada.

Le désenchantement de la jeunesse autochtone s'y étale, conséquence, entre autres choses, de cette affreuse politique des pensionnats qui jadis a fracturé des familles. Cent cinquante mille enfants ont été arrachés à leurs parents et ont été placés dans des pensionnats pour être «blanchis» de toute culture autochtone: une opération qui a laissé de profondes cicatrices, comme le rappelle l'UNICEF. Des générations de familles et de communautés «disloquées». Un lourd héritage.

Pourquoi, souligne l'organisation vouée à la protection des droits des enfants, existerait-il au sein du Canada un double régime? Au nom de quelle perfide iniquité les enfants autochtones seraient-ils privés du droit d'être en aussi bonne santé que la jeune population canadienne?

Les statistiques sont alarmantes: dans les réserves, les taux de mortalité infantile sont de trois à sept fois plus élevés qu'ailleurs dans la population. Les taux de vaccination y sont de 20 % inférieurs qu'au Canada en général, ce qui décuple, pour les petits, les probabilités d'être hospitalisés pour des maladies comme la varicelle.

L'obésité et le diabète sont monnaie courante, conséquences d'une mauvaise alimentation. De plus, 38 % des décès des jeunes autochtones sont attribuables au suicide, un taux 2,1 plus élevé qu'ailleurs au Canada. Ces données colorent une trame de désolation socio-économique: mauvaises conditions de logement, manque d'eau courante, accès difficile aux médecins.

La photographie est certes bien moche, mais que ne soupçonnerait-on pas de cette misère, d'autant plus révoltante qu'elle s'expose aux côtés d'un autre cliché, dévoilant celui-là une jeunesse en forme et bien traitée? Nombre de rapports, dont une commission royale d'enquête menée en 1996, ont pointé l'injustice dont sont victimes les Premières Nations, à la fois dans les ressources et les services.

Mais on ne guérit pas ainsi des années d'insouciance politique envers un peuple qui, sous nos yeux, se dégrade! En fait foi l'intervention gâchée des autorités canadiennes cette semaine du côté des réserves — du nord-est manitobain —, où la grippe A(H1N1) se propage de manière inquiétante: quel temps fou perdu avant d'expédier aux réserves des flacons d'assainisseur pour les mains, une précieuse protection en temps de pandémie! Sous prétexte que certains individus vulnérables auraient pu ingurgiter le produit fait à base d'alcool plutôt que de s'en frotter les mains, on a retardé l'envoi, suivant à la lettre certains protocoles en d'autres temps nécessaires, mais devenus secondaires face au risque de propagation du virus. Ce manque de jugement a mis à risque toute une population, déjà chancelante.

Cet épisode absurde traduit la désolation d'un groupe vivant en marge de la population. Il rend compte de l'inégalité dans l'octroi des services rendus aux Autochtones, conséquence parfaite d'un système politique qui a consacré les écarts entre deux sociétés parallèles. Il illustre parfaitement l'indolence d'un État qui n'accorde pas à tous ses citoyens les mêmes droits.

machouinard@ledevoir.com

Parti québécois

Départ d'un pragmatique

Il est des politiciens qui promettent mer et monde et font peu. Il en est d'autres qui, promettant peu, feront mieux que les premiers. Ceux-là sont des pragmatiques qui savent se donner des objectifs précis et s'y tenir. François Legault, qui annonçait son départ de la vie politique hier, était de ceux-là.

Le député de Rousseau n'a certes pas réalisé tout ce qu'il ambitionnait de faire, mais il aura laissé sa marque là où on attendait le moins cet homme d'affaires, soit à l'Éducation et à la Santé. Il citait hier avec fierté ce milliard de budget supplémentaire pour lutter contre le décrochage scolaire qu'il avait réussi à obtenir lors du Sommet du Québec et de la jeunesse en février 2000. Habile stratège, il avait mobilisé les groupes de jeunes pour faire pression sur le premier ministre Lucien Bouchard. Rompu aux jeux parlementaires, il ne craignait pas la bataille et s'est vite acquis une forte crédibilité, particulièrement comme critique en matière de finances. Son départ laissera un vide que ressentira à plusieurs égards le Parti québécois.

Le bref testament qu'a livré hier M. Legault résume ses préoccupations pour le Québec de demain. Comme d'autres, il désespère de l'apathie et de la résignation quant à l'avenir politique du Québec, mais aussi de son avenir économique. Sur ce plan, il a invité ses anciens collègues à se secouer pour créer de la richesse, rendre les réseaux de santé et d'éducation plus efficaces et résoudre la crise des finances publiques.

Au sein du Parti québécois, un débat est à faire sur ces enjeux. Promise par Pauline Marois le jour où elle a annoncé sa candidature à la direction de son parti, la mise à jour de la vision péquiste de la social-démocratie est toujours attendue. La perspective de devoir faire des remises en cause passe difficilement au sein de l'aile gauche restée traumatisée par les compressions imposées par Lucien Bouchard pour atteindre le déficit zéro. De voir que certains reprochent à François Legault d'avoir rejoint le camp des lucides en dit beaucoup sur les difficultés qu'aura la chef péquiste à faire ce débat. L'équilibre entre la gauche et le centre du parti se trouve, par le fait de sa démission, affaibli.

On pourra reprocher à François Legault de participer par sa démission à l'esprit de résignation qui, constate-t-il, frappe la société québécoise. À sa défense, il fait valoir que dans notre régime, c'est au gouvernement que l'on peut agir, une façon pour lui de renvoyer la balle aux libéraux de Jean Charest. Ceux-ci mettaient l'accent hier sur le «trou béant» que laissera son départ au sein du Parti québécois sur les enjeux économiques, divisé sur la nécessité de remettre en cause les «vaches sacrées» que sont les programmes sociaux. Quoi de mieux pour faire oublier que la dernière prestation de M. Legault à l'Assemblée nationale aura été de les renvoyer faire leurs devoirs pour n'avoir pas su établir un plan de retour à l'équilibre financier. Force est de constater qu'eux aussi hésitent à s'attaquer aux «vaches sacrées».

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON

Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directrice de l'information JOSÉE BOILEAU

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Directeur artistique CHRISTIAN TIFLET

Directrice, ventes publicitaires MANON BÉLAND

LEGULT PRÉVOIT CONSACRER DE 6 À 12 MOIS À SA FAMILLE ET À DES VOYAGES...



GARVATE
2009-06-26

L E T T R E S

Un bien triste départ...

François Legault nous avait habitués à des déclarations intéressantes et à des prises de position qui l'honoraient. Son départ a de quoi laisser songer. M. Legault était l'un des rares péquistes qui remettait en question certains dogmes et qui était manifestement prêt à faire sortir le Québec de ses ornières actuelles.

Le Parti québécois perd un important député, mais le plus triste est que le Québec perd un de ses serveurs les plus pertinents. M. Legault, tout en respectant votre décision de vous retirer, nous vous supplions de continuer d'intervenir dans l'espace public. Le Québec est en telle pénurie de leaders tels que vous, qu'il serait dommage que vos opinions cessent de colorer nos débats!

Sylvain Rouillard
Contrecoeur, le 24 juin 2009

Gaspillage de talent

L'élection du nouveau député de Rivière-du-Loup vient boucler la boucle de la présence de Mario Dumont sur la scène politique. Il est ironique de constater que celui qui a quitté le PLQ à la suite d'un différend idéologique est remplacé par le président du PLQ. Pendant sa quinzième année de vie politique, Mario Dumont a connu beaucoup plus de revers que de succès. Face à cette situation, plusieurs lui ont suggéré de réintégrer le PLQ. En élisant le candidat libéral, les électeurs de

son comté ont en quelque sorte cautionné cette recommandation. Mario Dumont serait fort probablement aujourd'hui ministre et candidat éventuel à la succession de Jean Charest. Son orgueil et son entêtement font en sorte qu'il se retrouve maintenant animateur de télévision dans un réseau plus ou moins moribond. Quel gaspillage de talent!

Bernard Plamondon
Anjou, le 24 juin 2009

La nouvelle tendance

Après avoir investi le Parlement fédéral avec le Bloc québécois, les nationalistes québécois semblent maintenant déborder à un autre niveau: l'instance municipale. La candidature de Mme Harel à la Ville de Montréal et celle de Mme St-Hilaire, ancienne députée bloquiste, à la Ville de Longueuil semblent nous indiquer la nouvelle tendance. Ces gens ont bien sûr le droit de se présenter afin de représenter les citoyens au niveau municipal. La vraie question est plutôt celle-ci: a-t-on besoin de déplacer notre psychodrame national au niveau municipal? Pourquoi pas Pierre Falardeau à la mairie de Laval?

Benoît Jacques
Boucherville, le 24 juin 2009

Vision centralisatrice

Le 22 juin, le gouvernement fédéral a annoncé officiellement la mise en place d'une commission des valeurs mobilières unique

au Canada. Le ministre fédéral Christian Paradis a mentionné que les provinces pouvaient garder leur propre commission des valeurs mobilières moyennant certains ajustements... Cependant, en entrevue, le ministre Jean-Pierre Blackburn a plutôt déclaré que la venue de Clément Gignac au sein du cabinet Charest permettrait au gouvernement du Québec de moduler sa position défavorable à la création d'une commission des valeurs mobilières pancanadienne et de s'arrimer à la position du gouvernement Harper...

Maintenant qu'il est élu, comment celui qui a jusqu'à tout récemment travaillé à la proposition canadienne se comportera-t-il devant le double discours d'Ottawa dans ce dossier? Le ministre Clément Gignac endossera-t-il la position du Québec, qui est pour le maintien de l'Autorité des marchés financiers, ou travaillera-t-il plutôt au Conseil des ministres de manière à ce que le Québec ramollisse sa position vis-à-vis d'Ottawa?

Les visées centralisatrices du gouvernement Harper dans ce dossier sont flagrantes. S'il n'en tenait qu'à lui, toutes les décisions économiques se prendraient à Bay Street à Toronto. Se disant le défenseur des intérêts du Québec et fort d'un appui unanime de l'Assemblée nationale, le premier ministre Charest ne peut pas laisser le gouvernement fédéral choisir unilatéralement la mise en place d'une commission des valeurs mobilières unique au Canada. [...]

Dominic Tardif
Québec, le 25 juin 2009

LIBRE OPINION

À quoi sert le BAPE?

MICHEL BÉLANGER
Président de Nature Québec

On vient à peine de fêter les 30 ans d'existence des dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement ayant introduit la participation publique dans le processus de décision. Or, de nombreuses voix se sont élevées dernièrement pour remettre en question le rôle du BAPE et son fonctionnement.

Sans nier qu'une réflexion sur ces aspects pourrait s'avérer utile, une crainte demeure: si on devait ouvrir cette loi dans l'état actuel des choses, on y perdrait au change. Le prétexte de la crise économique ne semble laisser aucune place à une vision d'ensemble des projets de développement, à l'intégration de modes de développement plus soutenables et à la participation citoyenne au processus de décision.

Dans le secteur énergétique, en grands bâtisseurs que certains sont devenus, tout doit être construit et développé, des barrages aux ports méthaniers, en passant par le nucléaire! Le tout, en récupérant les discours vert pour les projets qui s'en rapprochent, mais en évitant de l'appliquer à l'ensemble de notre planification énergétique, si tant est qu'il en existe une, et en ignorant les conclusions du BAPE qui ne font pas notre affaire, telle l'obligation de réserver une rivière de la Côte-Nord en contrepartie du sacrifice de La Romaine (le ruban semble presque déjà coupé pour la première pellette de terre sur la Petit-Mécatina).

Outre les amendements apportés par le gouvernement fédéral à sa procédure d'évaluation environnementale pour accélérer les projets de développement municipaux — crise oblige —, l'attitude des corps publics québécois nous semble plus préoc-

cupante, par le mépris qu'ils affichent envers le processus lui-même d'évaluation environnementale et d'audience publique.

Exemples récents de cette dérive? L'attitude des corps publics dans les dossiers de La Romaine et de la mine à ciel ouvert de Malartic, en Abitibi. Dans le premier cas, Hydro-Québec avait déjà «monnayé» confidentiellement l'approbation des collectivités locales avant que les audiences commencent. Dans le second cas, une partie des terrains de la ville a déjà été acquise avec la collaboration de la Ville — laquelle s'est donné les moyens d'aider financièrement au rachat des propriétés — et du gouvernement, qui a d'ailleurs adopté une loi à cet effet avant même que le BAPE dépose son rapport.

Mépris des corps publics envers l'un des objectifs de la procédure du BAPE, qui est d'évaluer la justification d'un projet à la lumière de ses impacts environnementaux et sociaux. Quand l'ensemble des habitants ont été évacués, qu'il ne reste qu'à creuser l'immense trou, que diable reste-t-il à évaluer? Les impacts sur le milieu social ayant déjà été réalisés, il ne reste plus que les impacts des résidus miniers dont le gouvernement assume l'essentiel des risques financiers, comme l'a déploré récemment le vérificateur général.

Dans ce contexte, pourquoi participer aux audiences publiques? Ne pourrions-nous pas espérer que le BAPE finisse par mettre ses culottes et qu'il se déclare inapte à évaluer un projet approuvé d'avance?

Le plus surprenant est de constater l'importance qu'accordent les citoyens et groupes environnementaux à cette procédure, au point d'investir des milliers de dollars en poursuites judiciaires pour forcer le gouvernement à en respecter les termes.

Des citoyens investissent pour n'obtenir que le droit d'exprimer leur opinion sur un projet, qui sera ultimement décidé par un gouvernement qui, bien souvent, a déjà décidé du sort du projet avant que le BAPE ait été mandaté...

Si les citoyens perdent confiance en cet instrument, les débats se feront inévitablement, mais dans un cadre plus conflictuel. Nous empruntons en ce sens les mots d'André Beauchamp: «Sans lieu de débat, la contestation se voit refoulée dans la clandestinité où elle devient d'autant plus dangereuse qu'elle n'est pas reconnue socialement. Les gens allergiques à la consultation affirment que la consultation soulève des conflits. Je pense le contraire. La consultation constate les conflits, elle ne les crée pas. Plus encore, elle contribue à les résoudre.» (Introduction à l'éthique de l'environnement, Éditions Paulines, 1993.)

Même les tribunaux ont rappelé, en ces termes, l'importance de cette procédure pour les citoyens: «Quelle que soit l'étendue du pouvoir discrétionnaire du ministre et du gouvernement, il semble manifeste que le législateur, par l'économie générale de la loi, par la solennité de certaines dispositions et par l'octroi de règles procédurales, a consacré la participation du public. Ces dispositions ont été conçues pour assurer la participation du public et des parties intéressées [par le fait même] aux décisions qui ont un effet sur le sort de la communauté dans laquelle elles vivent.» (Bellefleur contre le Procureur général du Québec, 1993, juge Proulx.)

Sans doute n'avons-nous pas besoin de grands amendements à la loi. Un simple rappel à l'ordre à nos gouvernements et institutions afin qu'ils respectent la lettre et l'esprit de leurs propres lois devrait normalement suffire en démocratie.

IDÉES

Le déclin tranquille du Québec

«Je pars inquiet pour l'avenir du Québec»

— François Legault

FRANÇOIS LEGAULT

Nous publions des extraits de l'allocution livrée hier par le député du Parti québécois François Legault, au moment d'annoncer son retrait de la vie politique.

Il y a plus de dix ans, j'acceptais l'invitation de Lucien Bouchard de me joindre à son gouvernement. Si je l'ai fait, c'est parce que je souhaitais contribuer au développement économique du Québec de façon différente après une carrière active dans le monde des affaires. Je voulais aussi redonner à cette société qui m'avait donné la chance de réussir professionnellement.

Après plus de dix ans de vie politique, et au terme d'une mûre réflexion, j'en suis venu à la conclusion qu'il est temps pour moi de passer à autre chose et d'envisager d'autres formes d'engagement dans la société québécoise. C'est pourquoi j'annonce ma démission en tant que député de la circonscription de Rousseau et mon retrait de la vie politique.

J'ai réalisé au cours des dernières semaines que j'étais de plus en plus inconfortable dans mon rôle de critique. C'est une fonction nécessaire et incontournable dans notre système politique, mais après avoir occupé cette fonction pendant six ans, je souhaite aujourd'hui retrouver une occupation qui me permettra d'agir autrement.

Je suis un gars d'action. Un gars qui, avec des associés, a bâti une compagnie aérienne. À 52 ans, je dois dire que cette soif d'action, autre que politique, m'a rattrapé...

Pas de moment idéal

Certains diront que ce que n'est pas un bon moment pour partir. Je leur réponds qu'il n'y a malheureusement pas de moment idéal... L'automne dernier, le gouvernement libéral a tenu une élection qui avait pour thème central l'économie. Je croyais à cette époque avoir la motivation pour faire un mandat de quatre ans, et ce, même dans l'opposition.

Mais au cours des dernières semaines, j'ai bien vu que ma motivation déclinait et que je ne serais pas en mesure de continuer. J'ai cependant souhaité participer à la commission parlementaire spéciale sur la Caisse de dépôt et terminer la session parlementaire. Je pars donc aujourd'hui, à la veille du congé estival, serein quant au travail accompli.

L'avenir par l'éducation

[...] Malgré les limites de mon action, il y a deux réalisations dont je suis fier et que je voudrais brièvement souligner. D'abord, d'avoir réussi, à la suite du Sommet du Québec et de la jeunesse, à convaincre le premier ministre Lucien Bouchard d'investir plus d'un milliard de dollars en éducation. Cet investissement nous a permis de mettre en place les programmes «Agir tôt» et «Agir autrement» pour lutter contre le décrochage, notamment dans des écoles de milieux défavorisés. Ça nous a aussi permis d'investir dans nos cégeps et dans nos universités en



François Legault

CLÉMENT ALLARD LE DEVOIR

échange des fameux contrats de performance. Cependant, il y a encore beaucoup à faire en éducation. Il faut établir chez les Québécois un rapport plus étroit entre l'éducation et l'avenir de notre nation. [...]

La deuxième réalisation dont je suis le plus fier concerne la mise en place d'outils qui favorisent une culture de résultats dans nos écoles et nos hôpitaux, notamment les contrats de performance, les plans de réussite et les bulletins des hôpitaux. Là encore, il reste encore beaucoup à faire.

Inquiétude

Je pars toutefois inquiet pour l'avenir du Québec. Inquiet parce que je sens que le Québec s'est engagé dans un déclin tranquille. Et cela, malheureusement, trop souvent dans la résignation et l'indifférence.

Tout projet politique ambitieux, quel qu'il soit, peu importe les partis, est difficile à réaliser actuellement. Certains me parleront sûrement de la souveraineté que nous n'avons pas encore réalisée, mais je pourrais aussi dire la même chose du renouvellement du fédéralisme dont le fruit n'en finit plus de mûrir. La question du Québec n'est pas réglée, mais c'est comme si on refusait de se l'admettre collectivement.

Déclin tranquille

La même apathie existe pour les défis écono-

miques et sociaux auxquels nous faisons face. Les raisons sont multiples, mais il faut d'abord constater que la perte de confiance et le cynisme de la population envers la classe politique freinent tout élan. Avant de jeter la pierre à d'autres, je prends ma part de responsabilités, ayant été impliqué en politique depuis plus de dix ans.

Politiciens, citoyens, médias et groupes de pression, nous sommes tous responsables de cette réalité. Cela dit, la fatigue, le cynisme, le fatalisme ne peuvent servir d'excuses pour accepter l'immobilisme, et surtout le déclin tranquille du Québec.

Défis à relever

Le Québec doit retrouver la voie du courage et de l'audace. C'est mon souhait le plus cher. J'aime bien la remarque que le président américain reprend dans plusieurs de ses discours. Il affirme que chaque génération fait face à des défis imposants, mais que c'est la responsabilité de chacune de ces générations de se retrousse les manches, de relever ces défis pour son bien et pour celui des générations futures.

Pour moi, il y a trois défis qu'il nous faudra surmonter:

■ d'abord, le Québec a toujours un écart de richesse important avec les autres États de l'Amérique du Nord;

■ ensuite, nos réseaux publics de santé et d'éducation connaissent de graves problèmes d'efficacité;

■ enfin, le Québec vit une crise des finances publiques.

Richesse et efficacité

Premièrement, le Québec n'a pas réussi à réduire l'écart de richesse qui le sépare des autres États en Amérique du Nord. Il a un revenu moyen trop faible qui risque d'encourager l'exode de nos jeunes et de nuire au financement de nos programmes sociaux. Pour créer de la richesse, le Québec devrait investir davantage en éducation. Il faudrait aussi avoir une fiscalité des entreprises plus attrayante pour accroître les investissements, et du même coup améliorer notre productivité. Nous devons également mieux utiliser tous nos outils de développement économique, en particulier la Caisse de dépôt, pour protéger et favoriser la croissance de nos grandes entreprises québécoises.

Deuxièmement, les problèmes d'efficacité qui assaillent nos grands réseaux publics restent trop nombreux. Il faut changer la culture dans nos écoles, dans nos commissions scolaires, dans nos hôpitaux et dans nos agences de santé pour mettre en place une culture de l'évaluation et une culture des résultats.

Troisièmement, l'état des finances publiques du gouvernement du Québec est tel que l'on peut véritablement parler d'une situation de crise. Si on refuse d'y faire face, ce problème de déficits structurels va s'accroître au cours des prochaines années en raison du vieillissement de notre population. On ne réussira pas à protéger nos programmes sociaux si on accepte l'endettement perpétuel du Québec et de ses générations futures. Il est encore temps d'agir. Ne restons pas collectivement les bras croisés.

Un été de rêve



LISE PAYETTE

Cet homme qui dirige le Québec et qui en fait toujours le moins possible a réussi à marquer des points. Si bien qu'il m'arrive de penser qu'il n'a pas seulement vendu son âme au fédéral, mais qu'il l'a aussi vendue au diable en personne.

Comment est-il possible qu'il puisse partir en vacances, le nez en l'air, en sifflant après avoir balayé sous le tapis tous les sujets chauds qui avaient embarrassé son administration au cours des mois précédents sans même avoir répondu aux questions embarrassantes et sans avoir assumé la moindre responsabilité dans les scandales qui ont secoué le monde politique québécois?

Ni vu ni connu. Le chef libéral du gouvernement du Québec a fermé boutique. Inutile d'attendre des réponses au sujet du déraillement de la Caisse de dépôt, il n'y en aura pas. Il a en plus nommé qui il a voulu à la tête de cette grosse caisse sans se soucier le moins du monde des grognements qu'il y avait tout autour. Grognez toujours, il s'en fout. Il préfère jouer le décontracté, le gars au-dessus de ses affaires. Il confirme toujours qu'il a bien les deux mains sur le volant et qu'il n'est pas près de le lâcher.

L'opposition a eu beau faire un travail de moine sur le scandale des FIER, le premier ministre a regardé ça de haut sans cesser de sourire. Il a reporté le tout à l'automne. Il n'y a rien qui presse, selon lui, dans ce dossier, pas plus que tout ce qui concerne le code d'éthique que les oppositions réclament à hauts cris devant les abus de certains ministres. On en parle de temps en temps, puis on remet le tout aux calendes grecques.

La santé est malade. Ça fait assez longtemps qu'on en parle, et pourtant, le nouveau ministre a toujours l'air de ne pas comprendre de quoi on parle. On a même pensé qu'il allait être «remanié». Mais non. Il ne bouge pas.

La ministre de l'Éducation est visiblement à bout de souffle. Dans le milieu, on crie qu'il y a urgence, qu'il leur faut un ou une ministre qui écoute de temps en temps ce qui monte de la base. La responsable actuelle aurait bien mérité de passer à autre chose... Il semble que ce sera pour une autre fois.

Le Québec est bien mêlé

Il m'arrive de me demander où mon peuple s'en va. Alors qu'il avait l'occasion d'envoyer un sérieux avertissement au chef du gouvernement, il lui a plutôt donné deux nouveaux députés. Jean Charest est mort de rire. Dans Marguerite-Bourgeoys et dans Rivière-du-Loup, on vient de lui dire: «Surtout, ne changez rien. Ce que vous faites et ne faites pas, on aime ça comme ça.»

Il était difficile de défaire Clément Gignac dans le comté qu'on lui avait réservé. Je lui rappelle cependant «qu'à vaincre sans péril, on triomphe sans gloire». Je sais qu'il s'en souviendra. Il lui faudra faire tourner des ballons sur son nez pour nous faire oublier son passage à Ottawa, toutes voiles dehors contre le Québec. Quant à Rivière-du-Loup, cela restera un vrai mystère pour moi.

Couché dans le foin

Comme le dit la chanson, Jean Charest pourra passer l'été couché dans le foin, avec le soleil pour témoin. Il ira célébrer la fête du Canada en Europe — ce qui lui permettra de ne pas avoir d'opinion sur le Canada, ni sur celui d'hier ni sur celui de demain. En fait, je crois qu'il travaille à n'avoir aucune opinion sur rien et à rester au neutre à plein temps. Sûr que cette attitude est moins exigeante que celle qui consiste à tirer sur tout ce qui bouge dans l'espoir de faire avancer les choses; mais c'est son choix.

Il est en train de faire la démonstration qu'en politique, moins on en fait, plus on a de chances de rester en poste. Autrefois, on disait de Bourassa qu'il pliait avec le vent. Après sa mort, il s'est trouvé des analystes pour dire qu'il s'agissait là d'une qualité rare qui avait bien servi Robert Bourassa.

Maintenant que Jean Charest a récupéré une partie du personnel de Bourassa — qu'il a d'ailleurs chargé de revoir son image —, on peut imaginer qu'il se dit que si c'était bon pour l'un, ça devrait être bon pour l'autre. Le problème de M. Charest, c'est qu'il n'arrive même plus à se tenir plié dans le vent. Il préfère se coucher par terre en tout temps pour ne jamais se faire décoiffer par une bourrasque. C'est un choix.

À nous de lui donner la preuve qu'il fait fausse route. On vient tout juste de manquer une belle occasion de lui livrer un message clair. Tant pis pour nous. Parce que lui, franchement, pourquoi changerait-il?

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique.

Compressions à Radio-Canada: danger!

COLLECTIF D'AUTEURS

Radio-Canada, institution, mémoire collective profondément ancrée dans l'histoire des Québécois, Acadiens, des francophones hors Québec et des Autochtones, est à bout de souffle. A travers elle, c'est l'épanouissement culturel et le droit à une information de qualité qui sont attaqués.

La nation québécoise, les Acadiens et les minorités francophones des provinces canadiennes ont le génie de leur langue. Mais ils ne peuvent pas compter, doit-on le rappeler, sur la force du nombre. Sans Radio-Canada, quel réseau privé, chez nous, investirait les sommes nécessaires à la couverture internationale de l'information avec ses propres correspondants?

Sans Radio-Canada

Sans Radio-Canada, qui prendrait le temps de former de jeunes journalistes au sein d'un vaste réseau professionnel, indépendant, respectueux de la langue et des gens, doté d'un solide sens de l'éthique et d'une politique journalistique rigoureuse?

Sans Radio-Canada, quel réseau de nouvelles réserverait l'espace de réflexion coûteux nécessaire à une information autre que spectaculaire, *people*, *tape-à-l'œil*, sensationnaliste, où la une est réservée aux vedettes ou au chien écrasé du voisin?

Sans Radio-Canada, quel mécène paierait pour des émissions d'affaires publiques télévisées comme *Découverte*, *Enquête*, *24 heures sur Terre*, *Second Regard*, *La Semaine verte*?

Sans Radio-Canada, quel réseau privé radio-phonique oserait parler de livres, de culture, d'économie, de philosophie, de sciences et invi-

ter des musiciens pas toujours connus en studio pour partager leurs créations?

Car Radio-Canada est à la fois réseau d'information et un véritable incubateur culturel grâce auquel les créateurs peuvent oser des émissions dont le concept même rebuterait des diffuseurs privés allergiques au risque et à l'innovation.

Langue française

Et pourquoi la minorité de langue française d'ici n'aurait-elle pas droit à son propre réseau de prestige, bien financé par l'État, au même titre que les Britanniques, les Français ou les peuples scandinaves?

Pourquoi, Monsieur le Premier Ministre Stephen Harper, forcez-vous la mise à pied de 385 artisans du réseau public de langue française? Pourquoi 5 % de compressions de plus demandées pour le printemps prochain? Pourquoi cet acharnement à réduire les budgets dévolus à nos artistes, et maintenant à l'Office national du film, au Conseil des arts, à des programmes de re-

cherche? Pourquoi cet acharnement contre les penseurs, les créateurs?

Ne plus étouffer la SRC

Nous vous posons alors la question: est-ce par la rentabilité à tout prix, à court terme, que nous assurerons le développement de notre culture et de notre économie? Monsieur le Premier Ministre, ne touchez plus à Radio-Canada et à la culture, ça fait trop mal.

A tous les conservateurs progressistes au sein du parti au pouvoir à Ottawa, aux libéraux, aux bloquistes, aux néo-démocrates, aux sants-parti, aux fédéralistes comme aux indépendantistes, nous demandons la fin de l'étouffement de Radio-Canada et des programmes culturels, un réinvestissement dans le service public, un financement stable et garanti, le respect qui est dû à une culture qui, toujours, devra se donner les moyens de sa survie. Je suis, nous sommes pour un service public de qualité! (jesuisnoussoissons.com)

Le contenu de ce texte est endossé par: France Castel, Marie-Hélène Thibault, Yves Lambert, Florent Volland, Jean-Marie de Koninck, André J. Hamel, Louise Portal, Jacques Matte, Nicole Leblanc, Louise Latraverse, Dany Turcotte, Richard Séguin, Vincent Gratton, Clémence DesRochers, Macha Limonchik, Fred Pellerin, Jean-Guy Moreau, Michel Rivard, Jean Leloup, Pierre Lapointe, Raymond Cloutier, Gilbert Sicotte, Marc Béland, Yves Beauchemin, Normand Brathwaite, Françoise David, Denise Robert, Jean-Claude Labrecque, Ken Scott, Pierre Nadeau, Lise Payette, Thomas Mulcair, Pablo Rodriguez, Jean Lemire, Louise Harel, Benoît Bouchard, Pierre Chastenay, Georges Brossard, Marie-Eva de Villers, Bernard Landry, Claudette Carboneau, Fernand Daoust, Yann Perreau, Jacques Godbout, Jean-Rock Gaudreault, Bruno-Marie Béchard, Michel Marc Bouchard, Isabelle Vincent, Pierre-Yves Bernard, Normand Daneau, Elizabeth Bourget, Christian Bégin, François Archambault, Francine Larriève, Dominique Quesnel, Carl Béchard, Émile Proulx-Cloutier, Vincent Bilodeau, Linda Sordini, Denis Bernard, Danièle Panneton, Gilbert Turp, Lesley Johnstone, Jean Maheux, Markita Boies, Émilie Bibeau, Annette Garant, Jean-François Pichette, Marc Béland, Yves Michaud et Amir Khadir.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Stéphane Baillargeon (général), Clairandree Cauchy (éducation), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise (consommation), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francœur (environnement), Pauline Gravel (sciences), Brian Myles (justice et faits de société), Louise-Maude Rioux Soucy (santé), Alexandre Shields (général), Philippe Papineau (pupitre), information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque (reporter), information culturelle : Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Guillaume Bourgault-Côté (reporter), Paul Cauchon (médias), Frédérique Doyon (reporter), Caroline Montpetit (livres), Isabelle Paré (reporter), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre), information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins (reporter), Éric Desrosiers (reporter), Claude Turcotte (reporter), Dominique Remy (pupitre), information internationale : Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque (reporter), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page d'éditorial et cahier Perspectives), Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (cartooniste), Michel Garneau (cartooniste), Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices), Benoît Munger (responsable du site Internet), Émilie Folle-Boivin et Vincent Cauchy (commis Internet), Amélie Gaudreau (secrétariat à la rédaction), Jean-Jacques Coulombe et Étienne Plamondon-Emond (commis à la rédaction), **DOCUMENTATION** Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Olivier Spéciel (Québec), Monique Bhérier (Ottawa), **PUBLICITÉ** Julie Chretien (directrice adjointe), Amélie Bessette, Jean de Billy, Jennifer Boily-Demers, Jean-François Bossé, Manon Boillard, Marlène Côté, Richard Douangmal, Amélie Maltais, Claire Paquet, Elyssa Porlier, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sebai (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires), **PRODUCTION** Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zaida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaits, **INFORMATIQUE** Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique), **PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE** Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois, Jean-Robert Divers (responsable promotion), **ADMINISTRATION** Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Beliveau (adjointe administrative), Céline Puroy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

JACKSON

SUITE DE LA PAGE 1

L'Elvis d'une génération, rien de moins.

Mort, Michael Jackson? On se dit que ce n'est jamais que la confirmation d'une bien vieille nouvelle. Mort, Michael Jackson, depuis quand déjà? Depuis Michael en mort-vivant dans le vidéoclip de *Thriller*, préfigurant le monstre défiguré qu'il allait devenir? Depuis le procès pour pédophilie présumée, procès dont il sortit blanchi, littéralement, non sans avoir à jamais semé le doute dans les esprits? Depuis l'énigme ravalement de façade et la potée dans les trous de nez au-dessus des trous de nez? Depuis la récente menace de mise aux enchères publiques d'objets personnels dénichés à Neverland, son Graceland d'enfant traumatisé cherchant le retour à l'origine à travers un véritable zoo et le contact d'enfants non encore salis par le monde extérieur? Vouloir dater, je dirais que Michael Jackson a commencé à mourir le soir où il a glissé magiquement sur la pelure de banane de son destin, ce fameux moonwalk, l'extraordinaire chorégraphie sur *Billie Jean* à la fête des 25 ans de Motown. C'était en 1983, un an après la sortie de *Thriller*, l'album au tas de millions d'exemplaires (on ne sait plus combien), le plus vendu de l'histoire de la musique populaire. Après ça, il y eut encore des tubes, des tournées, mais, inexorablement, le déclin.

Déclin décliné en mille épisodes. Des étrangetés de plus en plus étranges, des bizarreries de plus en plus bizarres. Son bébé tenu au-dessus d'un balcon. La fille d'Elvis pour épouse. Le catalogue des chansons des Beatles ravi à Paul McCartney. Le squelette d'Elephant Man pour bibelot. Le sommeil du juste sous la tente d'oxygène. Michael Jackson, c'était Peter Pan et Howard Hugues et Pee Wee Herman et un petit général avec des paillettes et un petit garçon afro-américain de Gary, en Indiana, tout ce monde-là en un



REUTERS

Michael Jackson à l'époque des Jackson 5

Collaborateur du Devoir

LOUP

SUITE DE LA PAGE 1

mettre aussi la souveraineté en veilleuse pour s'attaquer aux problèmes urgents auxquels est confronté le Québec.

Si un gouvernement péquiste consacre l'essentiel de ses énergies à se quereller avec Ottawa et à promouvoir la souveraineté, comment pourrait-il se concentrer sur les défis économiques et financiers qu'il a proposés hier?

◆ ◆ ◆

M. Legault a rendu hommage à Mme Marois, soulignant qu'il est rare de rencontrer quelqu'un d'aussi peu rancunier en politique. Il est vrai que la chef du PQ aurait eu bien des raisons de lui en vouloir. Elle n'a jamais oublié que M. Legault l'a trahie après l'annonce de la démission de Lucien Bouchard, quand il s'est rallié à Bernard Landry après avoir proposé une alliance formelle à sa collègue.

«Qui a trahi, trahira», a déclaré Mme Marois au sujet de Clément Gignac. Même si elle ne pouvait reprocher aucun geste de déloyauté à M. Legault depuis qu'elle a succédé à André Boisclair, elle était bien placée pour savoir que l'ambition peut être contenue un certain temps, mais qu'elle ne meurt pas.

La chef du PQ était cependant bien consciente de ce que lui apportait son rival. Il n'était peut-être pas un homme d'équipe, mais son départ laisse un trou béant au sein de l'aile parlementaire, que la jeune garde n'est pas en mesure de combler pour le moment, comme le premier ministre Charest s'est fait un plaisir de le souligner. M. Legault était non seulement un formidable vulgarisateur, mais sa qualité d'homme d'affaires à succès servait aussi de caution au PQ et au projet souverainiste.

A plusieurs reprises depuis deux ans, M. Legault s'est mordu les lèvres pour ne pas s'emporter contre le manque de jugement politique de Mme Marois. A le voir rouler les ministres libéraux dans la farine l'un après l'autre, plusieurs ont dû se dire qu'il aurait fait un excellent chef. D'ailleurs, à 52 ans, il s'est bien gardé de fermer la porte à un éventuel retour en politique. L'avenir est si imprévisible au PQ.

◆ ◆ ◆

Il y a deux semaines, plusieurs ont été surpris d'entendre M. Legault dénoncer les «vaches sacrées», mais il a toujours été un «lucide» dans l'âme. En 2002, alors qu'il était ministre de la Santé dans le gouvernement Bouchard, il avait déclaré: «Il ne faut pas avoir peur de remettre en cause le modèle québécois.»

Un rapport rédigé à l'époque par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal l'avait identifié comme «le meneur de cette pensée de droite» au PQ, à laquelle étaient également associés Joseph Facal et André Boisclair.

Son départ va créer un déséquilibre dans la dynamique interne du PQ. M. Legault n'était pas un homme de droite, mais il avait une social-démocratie pragmatique. Lui parti, l'influence de l'aile dite progressiste sera renforcée.

Dans l'espoir de sauver son leadership au congrès de 2005, Bernard Landry avait permis l'adoption du programme le plus à gauche de toute l'histoire du PQ. De plus en plus, Mme Marois devra penser elle aussi au vote de confiance qui sera tenu au congrès du printemps 2011. Rien ne ferait plus plaisir à Jean Charest que de voir le PQ lui abandonner le centre.

mdavid@ledevoir.com

LEGAULT

SUITE DE LA PAGE 1

freinent tout élan», juge-t-il.

Avec le départ de François Legault, le Parti québécois perd son franc-tireur, celui qui a mené la charge ce printemps contre le gouvernement à l'Assemblée nationale. La chef du Parti québécois, Pauline Marois, a reconnu hier que sa démission était une «grosse perte» pour son équipe. Elle a salué «l'homme de rigueur et de chiffres» qui était aussi «capable de compassion». «Les six derniers mois ont mis en lumière sa ténacité, sa détermination et son sens de l'État, en particulier dans les dossiers de la Caisse de dépôt et placement, celui des FIER et plus dernièrement, celui des finances publiques», a souligné Mme Marois.

Le départ de M. Legault couronne une difficile semaine politique pour le Parti québécois. Pauline Marois balait néanmoins du revers de la main les analyses voulant que son parti peine à reprendre l'initiative, au moment où l'Action démocratique chute et que le gouvernement Charest prête flanc à la critique sur plusieurs dossiers. «Je trouve qu'on fait une analyse un peu rapide. Je suis revenue au Parti québécois il y a deux ans. Nous étions la deuxième opposition, en chute dans les sondages. Nous avons été réélus avec 51 députés, nous avons formé l'opposition officielle. [...] C'est un peu facile de tirer maintenant des conclusions voulant qu'en deux jours et demi ou deux semaines, ça se serait désorganisé», s'est défendu la chef péquiste.

Si le premier ministre Jean Charest estime que «des divisions profondes» au sein du Parti québécois expliquent le départ de François Legault, il a tout de même eu de bons mots hier pour le porte-parole de l'opposition officielle en matière de finances. «Nous avons eu raison de ne pas le sous-estimer, car sur le plan parlementaire, il s'est révélé un adversaire de taille. Il en a fait la démonstration», a dit M. Charest lors d'un point de presse à Bruxelles, où il prend part à un forum sur les changements climatiques.

Au cours de la dernière session, M. Legault était parvenu avec une facilité déconcertante à mettre en boîte le ministre des Finances, Raymond Bachand, tant au sujet des pertes de la Caisse de dépôt et placement qu'en ce qui concerne la gestion des Fonds d'investissement régionaux (FIER). Son départ laissera un trou béant dans les rangs péquistes.

«M. Legault était à peu près le seul à aborder les questions économiques. [...] Les enjeux de l'économie semblent extrêmement difficiles à aborder au PQ. Ils préfèrent ne pas en parler, tant les divisions semblent profondes», selon le premier ministre.

Le cœur n'y était plus

Mais si François Legault quitte la vie politique, c'est avant tout parce qu'il n'avait plus la «motivation personnelle» pour continuer son rôle de critique dans l'opposition. Il n'a «aucun plan» pour revenir en politique, a-t-il dit. François Legault se décrit comme «un gars d'action» qui aime mieux construire que critiquer. L'ex-dirigeant d'Air Transat retournera dans le secteur privé, mais pas avant avoir fait une pause de six mois à un an durant laquelle il en profitera pour voyager et passer du temps avec son épouse et ses deux enfants, âgés de 15 et 16 ans. Le député démissionnaire n'entend pas suivre l'avis de la Ligue des contribuables, qui l'a sommé de renoncer à son indemnité de transition, qui s'élève

même être si peu humainement possible et pourtant humain, comme vous et moi. Comment vivre vieux quand on est si nombreux? Et tellement fuché en dedans que ça paraît dans la face? Tragique «King Of Pop», seul en son carré de sable.

Moche, tout ça. J'écoute une compilation des Jackson 5 pour me rappeler qu'avant, avant tout ça, il était vraiment formidable, Michael Jackson. *I Want You Back*, le premier 45-tours, en 1969. Fabuleuse construction pop-soul, l'énergie irréprouvable. Je revois Michael entouré de ses frères au *Ed Sullivan Show*, exultant. Un pro qui s'ignorait dans un petit corps, une nature, une voix, une gestuelle. «All I want! All I need!» Je le revois parmi les Jackson 5 en dessins animés, au début des années 1970. Chouette émission, thème musical imparable: ABC. Souvenir de fin d'enfance. Je regardais ça sur le câble. Le Michael cartoonesque avait déjà pour ami un serpent. Pas longtemps après, je le revois chantant une tendre ballade pour un rat, Ben. Craquelures, déjà. L'enfant battu par le père Jackson s'organisait comme il le pouvait pour survivre. Après *Off the Wall* et *Thriller*, succès trop fou, c'était trop tard. Les craquelures étaient plaies béantes, la folie tenait lieu de baume, la fin était annoncée.

Michael Jackson n'a jamais compris ce qui lui arrivait. Comme Elvis. Trop de talent pour leur bien. Trop d'instinct, pas assez de ressources. De perspective. De distance. On ne peut pas tous être Mick Jagger ou Paul McCartney. Quel gâchis, quand on y pense. Tout ça pour notre *entertainment pleasure*. Tiens, j'écoute la splendide et touchante *I'll Be There*, et presque à mon corps défendant, j'ai de la peine. Autant me l'avouer maintenant: je fais aujourd'hui le deuil de Michael Jackson, un p'tit gars de mon âge qui chantait et bougeait comme nul autre.

ve à quelque 130 000 \$. «Je vais prendre ce [à quoi] j'ai le droit. Et puis, je ne pense pas que je suis venu en politique pour faire de l'argent», a dit l'ex-député millionnaire.

François Legault a tenu à remercier en premier lieu Lucien Bouchard grâce à qui, surtout, il a pu vivre «ces dix années passionnantes», puis Bernard Landry et André Boisclair. M. Legault a aussi témoigné sa «reconnaissance» à Pauline Marois, «une femme d'équipe» qui lui a offert toute sa collaboration dans les dossiers économiques. «Pauline Marois est une femme généreuse, tenace et sans rancune comme on en voit rarement en politique», a dit François Legault, une allusion au coup de Jarnac qu'il lui avait infligé en 2001 en brisant une alliance conclue avec elle pour la direction du PQ quand il s'est rallié à Bernard Landry.

C'est la semaine dernière, jeudi, que M. Legault a annoncé à Mme Marois qu'il avait l'intention de démissionner. La chef péquiste lui a demandé de réfléchir jusqu'à lundi, et M. Legault lui a alors confirmé sa décision.

Aux yeux de François Legault, le Québec doit relever trois défis. Le Québec est encore un des États les moins riches d'Amérique du Nord, ses réseaux publics de santé et d'éducation éprouvent de «graves problèmes d'efficacité» et, enfin, il vit une crise des finances publiques.

Pour augmenter sa richesse et éviter «l'exode de nos jeunes» aux États-Unis, le Québec devra investir davantage en éducation, se doter d'une fiscalité plus attrayante pour les entreprises et mieux utiliser ses outils de développement économique, telle la Caisse de dépôt et placement du Québec, croit François Legault.

Dans le secteur public, il faut adopter «une culture de l'évaluation», estime celui qui, comme ministre, avait introduit le concept de contrat de performance au sein des réseaux de l'éducation et de la santé. Il faut aussi se préoccuper des finances publiques, qui sont en «situation de crise» avec un problème de déficits structurels qui va s'accroître au cours des prochaines années en raison du vieillissement de la population. «C'est collectivement qu'il va falloir se poser ces questions-là. Moi, je ne souhaite pas être la première génération qui laisse moins à ses enfants que ce qu'elle a reçu de ses parents.»

François Legault note qu'il aura fallu l'arrivée d'un leader charismatique, Barack Obama, aux États-Unis pour changer les choses et contrer le cynisme. «C'est certain que [pendant] les six dernières années [au Québec], on n'a pas vu de projets emballants», a-t-il fait observer.

Selon François Bonnardel, député de Shefford et porte-parole adéquat en matière de finances, François Legault, c'est «un autre lucide qui décide de quitter le navire du Parti québécois». Pour lui, François Legault est un homme d'affaires qui «constate que le Québec s'enlise dans une saine gestion des finances publiques qui n'existe pas» et qui tient «un discours de centre droit». Personne à l'Action démocratique du Québec n'a pas tenté de convaincre M. Legault de se rallier au parti, a précisé M. Bonnardel.

Le Devoir

Avec la collaboration de Clairandrée Cauchy

OCDE

SUITE DE LA PAGE 1

ministériel de l'OCDE, l'instance à l'origine de la Déclaration sur la croissance verte.

Au terme d'une rencontre de deux jours qui s'est conclue hier à Paris, les pays membres de cette organisation internationale s'engagent donc à «ce que la reprise économique et la croissance économique futures soient compatibles avec un développement durable», peut-on lire dans la déclaration finale de la rencontre, à laquelle le ministre Day a pris part. Outre le Canada, les États-Unis, la France, l'Allemagne, l'Australie, la Fédération de Russie, la Finlande, ou encore la Corée du Sud — pour ne citer qu'eux — étaient présents à cette réunion.

En substance, l'OCDE souligne que «la crise actuelle peut servir de catalyseur à des réformes indispensables qui aboutiront à des avancées aussi bien pour l'environnement que pour l'emploi et l'économie». Quant à ces réformes, les signataires du document s'engagent donc à «accentuer [...] la mise en œuvre de stratégies de croissance verte [...]» et reconnaissent «que croissance et souci de l'environnement peuvent aller de pair».

La déclaration a été adoptée par consensus des ministres, a indiqué hier au *Devoir* une source proche du conseil ministériel.

Autre engagement? La trentaine d'États membres de l'OCDE disent vouloir «encourager les investissements verts et la gestion durable des ressources naturelles». Ils veulent aussi mettre en place des mesures incitatives en ce sens.

Ces pays souhaitent également «supprimer les politiques dommageables pour l'environnement qui risquent de freiner la croissance verte». Les subventions pour la «consommation ou la production de combustibles fossiles, qui augmentent les émissions de gaz à effet de serre», sont d'ailleurs dans leur ligne de mire. Idem pour celles touchant l'exploitation de «ressources naturelles rares» ou «qui contribuent aux atteintes à l'environnement», poursuit le document.

«C'est une déclaration assez forte sur le plan environnemental, a commenté hier Matthew Bramley du Pembina Institute, un groupe de pression fédéral spécialisé dans la promotion des énergies renouvelables. Depuis le début de la crise économique, beaucoup d'organismes internationaux font des déclarations sur l'importance de combiner relance économique et environnement. Ce n'est donc pas étonnant de voir l'OCDE emprunter cette voie. Ce qui est plus, par contre, c'est de voir le Canada y adhérer alors qu'au sein du gouvernement actuel, un grand nombre de personnes pensent qu'agir pour l'environnement va contre l'économie.»

Contrairement à un traité international, cette déclaration n'a pas force légale. Mais d'un point de vue moral, le Canada aurait toutefois «l'obligation de mettre ces principes en application», dit M. Bramley, tout en rappelant que l'administration Harper a beaucoup de retard à rattraper en matière d'économie verte.

«Il y a une incroyable contradiction entre le contenu de cette déclaration et le plan de relance de l'économie du Canada. Ce plan est celui qui comporte la proportion de mesures environnementales la plus faible, poursuit-il. On est loin derrière l'Union européenne, la Chine, la Corée... Quant aux États-Unis, ils consacrent six fois plus [de ressources] que nous pour le développement d'énergies propres.»

Le bureau du ministre Day, qui pour le moment n'a pas jugé bon publiciser son appui à cette déclaration de l'OCDE, n'a pas retourné nos appels hier. Dans le cadre de son voyage en Europe, M. Day a toutefois souligné, par voie de communiqué, avoir inauguré, mercredi dernier, «le nouveau bureau de SNC-Lavalin à Sochi, en Russie».

Pour Michel Bélanger de Nature Québec, cette timidité n'est peut-être pas étonnante et confirme un «certain malaise au sein d'un gouvernement à deux têtes qui, de la parole aux actes ne va pas dans la même direction, dit-il. Le fait que le Canada appuie cette déclaration n'augure pas un changement ou un virage dans ses politiques environnementales.»

Pourtant, par l'entremise de ce document, le Canada, tout comme les autres pays membres de l'OCDE, souhaitent mettre la table en prévision de la rencontre internationale de Copenhague de décembre prochain. L'après-Kyoto doit y être défini. «Nous ne négligerons aucun effort pour parvenir [...] à un accord international ambitieux, efficace, efficient, détaillé et équitable sur la politique climatique de 2012», écrivent-ils dans leur déclaration commune.

«C'est bien, dit M. Bramley, mais si le Canada n'apporte pas de changements importants à ses politiques, on va finir par croire qu'il adopte ce genre de déclarations uniquement pour la façade.»

Au-delà des stratégies vertes, les ministres de l'OCDE ont, sur une autre note, tenu à rappeler que les «mesures nécessaires pour remédier à la crise actuelle vont alourdir sensiblement le poids de la dette publique dans nombre de nos pays», peut-on lire dans le document final de la réunion émis par le conseil. Les pays membres s'engagent également à encourager «une conduite responsable des entreprises» afin de «rétablir la confiance dans les marchés», mais aussi de «préserver l'ouverture des marchés» tout en poursuivant «le combat contre les pots-de-vin et la corruption», ont-ils convenu.

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel Inc., 12 800 rue Brault, St-Jean-de-Mirabel, Québec, division de Québecor Média, 612 rue Saint-Jacques, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450 avenue Beaudry, Québec qui est la propriété de Corporation Sun Média, 612 rue Saint-Jacques, Montréal. — Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007